



Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 28 Septembre 2016

Le vingt-huit septembre deux mille seize à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 20 Septembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, ATHÉA Bernard, GUINNERY Annick, DUPUY Gilles, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, GRASSET-PRIAN Chantal, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco (départ au 12^{ème} dossier mandat à M. Panetta Tonino), BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

Étaient représentés :

MME DESPRÈS Catherine	mandat à M. DUPUY Gilles
Mme LUC Nadine	mandat à M. DIGUET Patrice
Mme CATOIRE Marion	mandat à Mme BENKAHLA Malika
Mme MORO Christiane	mandat à Mme ARNAUD Anne Marie
Mme RIFFAUD Isabelle	mandat à Mme BRAHIMI Nadia
M. MÉLY Laurent (arrivée au 14 ^{ème} dossier)	mandat à M. HERVY Patrick

Était absent :/

Secrétaire de séance : Vanessa LEONCE

Sommaire

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 28 SEPTEMBRE 2016.....Erreur !
Signet non défini.

→ Désignation du secrétaire de séance	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2016.....	4
FINANCES.....	4
→ 1. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2016 – budget principal	5
→ 2. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2016 – budget annexe des parkings	5
→ 3. Admission en non valeur des créances irrécouvrables	10
→ 4. Modification du guide interne des procédures d'achat	11
Habitat.....	12
→ 5. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la réhabilitation de l'immeuble 28 rue Paul Carle et 15 rue Alphonse Brault (208 logements)	12
→ 6. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la réhabilitation de l'immeuble 28 rue Paul Carle et 15 rue Alphonse Brault (208 logements)	12
Enfance	14
→ 7. Tarification des activités du service enfance à compter du 1 ^{er} janvier 2017	14
→ 8. Service Enfance/Vie scolaire : Fixation de la tarification pour retard au-delà de l'horaire de fermeture (étude, centre de loisirs)	14
→ 9. Approbation du choix du titulaire et du contrat de délégation de service public, pour la gestion de l'équipement multi accueil Tony Iainé situé 28 avenue de la Folie	16
RESSOURCES HUMAINES	20
→ 10. Modification du tableau des effectifs :.....	20
TARIFICATION	21
→ 11. Tarification des droits de place	21
TRAVAUX-URBANISME	23
→ 12. Élaboration du plan de gestion et de replantation du Parc de la Mairie de Choisy-le-Roi : demande de subvention à la préfecture de la région Ile-de-France	23
→ 13. Approbation de l'avenant de transfert au profit de la société France Pylône Services à la convention d'occupation d'une parcelle de terrain stade Jean Bouin passé avec la société Bouygues	23
RENOUVELLEMENT URBAIN	23
→ 14. Quartier Sud : autorisation de signer le protocole de préfiguration avec l'ANRU	24

SPORT	30
→ 15. Attribution de subventions aux associations sportives, année 2016 (2 ^{ème} répartition).....	30
→ 16. Répartition de la subvention aux écoles des clubs, année 2016.....	30
VIE ASSOCIATIVE	30
→ 17. Répartition de la subvention départementale aux associations locales pour l'année 2015 (solde).....	30
→ 18. Vie associative : répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux pour l'année 2016 (solde).....	30
DÉVELOPPEMENT DURABLE	35
→ 19. modification de la convention cadre : « convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé »	35
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	37
→ 20. Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux municipaux.....	37
→ 21. Cimetière communal : reprise des concessions en état d'abandon.....	37
→ 22. Compte rendu des décisions	39

La séance est ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal, le premier depuis la rentrée scolaire. J'espère que vous avez, les uns et les autres, bien profité de la période estivale pour pouvoir démarrer de très bonne façon cette année.

→ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Madame LEONCE Vanessa.

(Mme Vanessa LEONCE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2016

M. le Maire : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de notre dernière séance, qui s'était tenue le 22 juin. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Lors de la conférence des présidences de groupe il n'y a pas eu d'observations concernant cet ordre du jour. Y a-t-il des remarques ?

Il n'y en a pas. Nous allons donc pouvoir aborder cet ordre du jour.

Vous savez que c'est à la fois le premier et le dernier Conseil municipal, le premier avec des tablettes et le dernier avec vos supports papier.

Je tiens à remercier le service DNR qui, en moins d'une quinzaine de jours, a programmé l'ensemble des tablettes que vous avez pu recevoir ainsi que pour l'organisation des deux demi-journées où ils ont été présents dans cette même salle pour vous les remettre. Vous avez donc pris connaissance du matériel et ces tablettes n'ont plus aucun secret pour vous. Cela étant, s'il y a quelque difficulté, le service est présent dans la salle avec également la société Docapost Fast pour vous aider. Il vous suffira de leur faire signe de la main ou d'aller les voir si vous avez un petit souci avec votre tablette.

L'ordre du jour appelle 23 délibérations. Les premiers sujets concernent notamment l'approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2016, à la fois le budget principal et le budget annexe des parkings. Pour vous les présenter, je donne la parole à Monsieur Tisler.

FINANCES

M. Tisler : chers collègues, je présenterai en effet les deux notes en même temps pour le budget supplémentaire 2016 de notre budget principal ainsi que pour le budget annexe des

parkings. Notre commission des finances s'est tenue le lundi 19 septembre. Par ailleurs, les membres de notre commission avaient reçu leur dossier quelques jours avant cette réunion. Nous avons donc eu du temps pour travailler. Je vais en remercier comme il se doit Monsieur Christophe Richard, notre DGS ainsi que Madame Monique Dos Reis, responsable du service, ainsi que l'ensemble de ses collaborateurs. Je pense pouvoir associer tous les membres de la commission à ces remerciements.

→ **1. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2016 – budget principal**

→ **2. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2016 – budget annexe des parkings**

Monsieur Briennon, bien qu'étant absent et malade, nous avait posé une question concernant la somme portée au titre des amortissements sur les plantations d'arbres. La réponse a été donnée en commission des finances, complétée par un mail aux membres de la commission envoyé le 24 septembre et de surcroît je vais y revenir dans mon propos. Depuis notre commission je n'ai pas reçu d'autres questions.

Pour le budget principal, le BS s'équilibre cette année à 5 212 754,11 euros pour la section de fonctionnement et 11 570 618,07 euros pour la section d'investissement. La réalité de l'exercice 2016, en additionnant le BP et le BS, s'élèvera donc à un total de 108 680 705,18 euros après notre délibération. Je n'entrerai pas dans une explication rétrospective du calcul pour ce qui concerne la reprise des résultats de 2015 puisque le vote du compte administratif 2015 nous a permis de détailler ces sommes, de les approuver et de les affecter lors de notre Conseil municipal du 22 juin dernier. Par ailleurs, le premier tableau de la note les reprend clairement ainsi que le paragraphe 1 en haut de la page 2. Je ne parlerai donc que des inscriptions les plus significatives en dépenses et en recettes dans les deux sections.

Le compte administratif 2015 dégage un excédent de fonctionnement qui s'élève à 7 290 190,95 euros, affecté pour partie à la section de fonctionnement et principalement à la section d'investissement.

Pour ce qui concerne les principales dépenses de la section de fonctionnement, notons un ajustement à la baisse du FPIC, qui voit réduire son montant de 284 899 euros pour l'amener à 411 278 euros pour 2016, alors que le compte administratif 2015 montre un montant de 696 177 euros. C'est donc bien une baisse de la contribution de Choisy-le-Roi au FPIC que nous constatons, ce qui est une incontestable bonne nouvelle de notre point de vue. Sans trop entrer de nouveau dans le détail technique du fonctionnement du FPIC, je souhaite néanmoins bien insister sur le fait que le FPIC est d'abord notifié par le Préfet à l'échelon du T12. La répartition par communes est faite ensuite au niveau du T12. Elle peut se faire selon une répartition dite « de droit commun » ou suivre des critères dérogatoires élaborés et proposés par le territoire.

Pour Choisy-le Roi et après négociations, ce sont les critères de droit commun qui s'appliquent car beaucoup plus favorables pour nous que la somme proposée initialement.

La bonne nouvelle concernant le FPIC, c'est que Choisy-le Roi fait à nouveau partie de la liste des 250 communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU. La conséquence pour 2017 sera constatée dès l'élaboration du budget primitif. Normalement, Choisy-le Roi ne sera plus assujettie au versement du FPIC en 2017. Cela devrait nous rendre encore plus attentifs à la réforme et à l'élargissement de la DSU dans le cadre de la loi de finances présentée et débattue dans la période qui s'ouvre.

Sur les dépenses de fonctionnement, notons également les quelques points suivants : le financement de l'exposition consacrée à Louis Luc, pour 7000 euros, un transfert de 30 000

euros vers la section d'investissement pour permettre au service communication de procéder à l'achat de six panneaux publicitaires en n'engageant pas cette somme en fonctionnement, le financement de 15 places en crèche privée pour 14 000 euros, le financement de diverses décisions déjà prises concernant le secteur vie international ainsi qu'une moindre utilisation de prestation de services extérieurs.

D'autre part, les reprises sur provision, que l'on retrouve aussi bien en dépenses qu'en recettes, permettraient de financer la participation communale aux écoles privées en respectant le protocole d'accord précédemment signé, pour une somme de 500 000 euros. Ces reprises sur provisions permettent aussi la reprise de la gestion des études surveillées dans les écoles pour 86 000 euros.

Ces sommes correspondent à des délibérations déjà prises en Conseil municipal, dont les références figurent sur la notice.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les ajustements traditionnels au BS sous nos recettes fiscales figurent en page 3 de la notice, et nous avons souhaité que pour chaque ajustement soit dorénavant indiqué le montant total de la ligne budgétaire après l'ajustement. Nous constatons que tous les ajustements de ces recettes sont à la hausse par rapport au BP 2016.

Rappelons notre préférence pour une prévision de recettes au BP qui ne soit pas trop optimiste car il vaut mieux réajuster les recettes à la hausse au BS qu'à la baisse, bien évidemment.

L'élément le plus significatif de ces recettes de fonctionnement consiste dans le versement à la commune par l'État d'une somme de 953 112 euros, suite à décision de justice et versement de quelques intérêts moratoires. Cette somme vient en réparation d'erreurs antérieures sur le calcul de la taxe professionnelle ancienne formulant correspondance à l'emprise de l'usine des eaux du SEDIF, exploitée par la CGE sur le territoire choisyen.

Cela justifie donc pleinement le contentieux initié par la Ville, et je saluerai ici l'action d'un maire adjoint aux finances qui a en son temps alerté sur la nécessité d'avoir à nous défendre, je veux parler de Monsieur Serge Hulot. Cette action en justice a d'ailleurs eu un effet financier certainement plus important que cette somme sur nos recettes. Cette entreprise en effet a réestimé d'elle-même à la hausse ses versements de taxe professionnelle sans attendre la décision de justice. Nous l'avons perçu à l'époque dans les rôles supplémentaires qui, bien qu'anonymisés, paraissent liés à ce contentieux au vu de leurs montants élevés. De 2004 à 2006, sur trois exercices, la Villa a perçu un total de 11 117 231 euros. Si on ajoute les 953 000 euros de ce soir, le total récupéré est de 2 070 000 euros. Un grand merci, donc, à Serge Hulot. Je saluerai également dans le public la présence de B. C., notre responsable juridique qui aux côtés des élus, nous seconde particulièrement efficacement dans ce type de lourds contentieux.

Notons le montant du versement de 258 384 euros opérés par l'État au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, qui porte l'enveloppe totale à 494 483,33 euros pour 2016.

Pour terminer sur la section de fonctionnement, celle-ci procède à deux virements vers la section d'investissement qui sont donc des dépenses de fonctionnement que l'on retrouvera en recettes d'investissement, 1 858 138 euros au titre des amortissements, et 3 010 000 euros au titre de l'équilibre de la section d'investissement.

Ce montant de 1 858 138 euros, vous en verrez le détail en page 95 de la maquette et c'est ce qui n'a pas échappé à Monsieur Briennon, bien que malade. Il était en effet tout à fait légitime de se poser des questions sur la ventilation de ces amortissements.

En regardant cette page, vous constaterez l'affectation de 1 684 499 euros à la ligne 28121, « plantations d'arbres et d'arbustes ». La différence entre cette ligne et le total des amortissements est plus normalement affectée à quatre autres lignes sans que cela suscite de remarque particulière. Les services du trésorier payeur nous ont enjoint de procéder à l'amortissement de l'ensemble des plantations effectuées depuis 1997, c'est-à-dire à partir de l'année de mise en application de la nomenclature M14, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à présent. 19 ans de plantation d'arbres, cela amène à ce montant. Les membres de la commission des finances ont reçu par e-mail un tableau récapitulatif du calcul, détaillé par années. Notre Ville s'est donc conformée à l'injonction du trésorier payeur et le vote du BS entérinera cette régularisation. Je termine ce point en précisant qu'à partir du BP 2017, les amortissements concernant cette ligne seront évalués et inscrits chaque année.

Passons maintenant à la section d'investissement. Les 12 570 618,07 euros des dépenses d'investissement se décomposent en 4,13 millions d'euros de dépenses reportées de 2015 vers 2016, de 5,6 millions d'euros de déficit d'investissement, qui seront comblés en recettes d'investissement par le virement de la section de fonctionnement et, pour finir, en 2 850 000 euros d'inscriptions nouvelles.

Notons parmi les dépenses d'investissement le report en 2017 d'une dépense d'investissement de 110 000 euros pour une création d'espaces verts qui avait été budgétée en cohérence avec notre PPI mais qui n'a pas pu être menée à bien en termes de projet. Nous ne pouvons que souhaiter que cette somme soit effectivement utilisée en 2017.

Notons également le provisionnement d'une somme de 565 942,64 euros pour travaux futurs. Ce provisionnement sera affecté principalement à la poursuite des travaux des écoles Mandela et Langevin. Ce provisionnement accompagne donc la progression des gros travaux. Citons en outre deux vélos électriques – je précise « électrique » au vu de leur coût – pour nos appariteurs, des bacs de déchets ménagers, un changement d'affectation de 43 000 euros pour permettre l'achat de logiciels, l'achat de mobilier scolaire pour accompagner l'ouverture de 10 classes à la rentrée 2016 dans nos écoles, l'équipement de caméras de vidéosurveillance à la médiathèque. Tous ces montants sont détaillés et chiffrés dans la notice. Sur les opérations plus lourdes, j'ai mentionné la poursuite de Mandela et Langevin. Ajoutons celle de la crèche Tony Lainé ainsi qu'un ajustement en dépenses et en recettes des AP-CP pour le renouvellement urbain.

Notons le détail des dépenses d'investissement suite à la crue, pour un total de 132 000 euros. En effet, nous devons procéder à ces dépenses mais certaines d'entre elles seront compensées par des versements de nos compagnies d'assurances, versements que nous verrons au budget à partir de 2017. Je note aussi des travaux d'entretien à la cathédrale, des travaux d'accessibilité PMR en crèches pour un montant conséquent de 90 000 euros.

Sur le service urbanisme, notons et saluons le solde de la ZAC du Port, 372 887 euros. Je fais partie des élus qui étaient là pour les premiers votes budgétaires concernant cette ZAC et, quelles que soient les critiques qui peuvent être formulées sur ce qu'elle est maintenant, j'ai personnellement encore à l'esprit ce qu'étaient ces terrains avant la ZAC, entre le parking blockhaus, les entrepôts et les cuves de la Shell.

Les travaux votés par les assemblées générales des copropriétés dans lesquelles nous siégeons en tant que copropriétaires nécessitent l'inscription de 410 000 euros. Par ailleurs,

la note mentionne divers dossiers en cours concernant des acquisitions et des biens concernés par un portage SAF.

Les recettes d'investissement intègrent les recettes reportées de 2015 vers 2016, l'excédent de fonctionnement capitalisé et le virement de la section de fonctionnement, et quelques inscriptions nouvelles.

Notons bien le report d'une recette d'investissement de 2016 vers 2017, celle qui était liée à la subvention de la région Île-de-France sur notre schéma de mobilité, pour 115 000 euros. Ce report de recettes va de pair avec un report de dépenses d'investissement. Cela est lié à notre décision d'attendre d'avoir plus de visibilité sur la politique régionale de subvention de ce type de dossier. Par ailleurs, ce report amène la possibilité de travailler sur un périmètre géographique plus large pour 2017.

Ensuite nous notons un autre report de recettes de 340 458 euros, lié cette fois-ci au retard pris dans la construction de la mosquée. La vente du terrain n'ayant pas eu lieu en 2016, nous ne toucherons bien évidemment aucune recette là-dessus cette année.

Pour finir, la vente du boulodrome des Gondoles, pour y construire une maison médicale, n'aura pas lieu en 2016 mais en 2017, ce qui minore également les recettes d'investissement de 300 000 euros.

Pour l'essentiel, les recettes de fonctionnement consistent en outre à divers ajustements liés au FCTVA, à la reprise de matériel réformé ou encore à des écritures d'ordres de transfert vers des comptes définitifs comme cela doit être fait à chaque total achèvement de travaux.

Voilà ce qui concerne le budget principal. Pour ce qui concerne le budget annexe des parkings, je vais être beaucoup plus bref. Il intègre un excédent net de 1 132,12 euros avec les reports et s'équilibre à zéro euro en fonctionnement et 127 330 euros en investissements en intégrant les restes à réaliser 2015 et le déficit d'investissement constaté.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci, Frédéric Tisler. Vous avez tous eu la notice et l'occasion, comme cela a été mentionné en commission finances le 19 septembre, de pouvoir discuter sur ce sujet concernant le budget supplémentaire. L'ensemble des explications ont été données par Frédéric Tisler aux questions qui avaient été posées. Y a-t-il des remarques ? Mme Baron.

Mme Baron : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Après le budget primitif qui fixe le projet de la Ville, puis les décisions modificatives qui sont des ajustements de crédits et d'éléments nouveaux, le budget supplémentaire, lui, comprend les résultats et les restes à réaliser de l'année précédente.

C'est un budget de fonctionnement et d'investissement important, mais qui laisse un doute, à mon avis, sur l'impact économique de la Ville.

Il y a peu de place pour les leviers nécessaires qui devraient accompagner les Choisyens et les entreprises vers une économie favorable. Avec ce budget, vous ne donnez pas à la population les moyens d'une économie moderne et les Choisyens ont une certaine appréhension concernant une éventuelle nouvelle augmentation des impôts locaux et fonciers, déjà très élevés alors qu'ils n'ont pas les services qu'ils devraient avoir.

Notre proposition, si je puis me permettre – car l'Opposition a aussi un rôle de proposition – ce serait de mettre de la cohérence dans les projets de la Ville qui, à notre avis, partent dans tous les sens sans véritable colonne vertébrale.

Il faudrait établir un plan économique, non seulement pour attirer de nouveaux talents mais aussi pour former et développer une économie moderne et innovante, ce qui entraînerait alors un impact direct sur la croissance économique et la création d'emplois dans tous les secteurs d'activités.

Pour toutes ces raisons nous n'approuvons pas ce budget. Nous voterons contre.

M. le Maire : Merci pour cette explication de vote. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous allons nous abstenir sur ce budget, qui démontre, sans entrer dans les détails techniques que, comme je l'ai déjà expliqué ici, Choisy-le-Roi, par rapport à des villes voisines, malgré les baisses des dotations et les temps difficiles que nous vivons, ne s'en tire pas si mal que cela. Le budget est intéressant et, contrairement à ce que vous dites – qu'il vous manque sans cesse de l'argent – il permet de faire un certain nombre de choses.

Nous ne sommes pas d'accord avec ce à quoi vous employez l'argent dans divers pans de ce budget. Cela dit, il y a quand même une réalité. Je ne sais pas si nous avons bien fait, mais nous avons ouvert une adresse mail pour les Choisyens et nous sommes inondés de mails de mécontentement. J'en retiendrai un seul. C'est une personne de gauche, qui a voté pour vous et qui m'envoie cela à moi, en me décrivant ce qui se passe dans la ville, ce que je constate depuis 20 ans, qu'elle est sale, qu'elle est ceci ou cela, je vous épargne les détails. Il vous a envoyé une lettre recommandée, Monsieur le Maire, à laquelle je ne sais pas si vous avez répondu. Pour être tout à fait objectif, il y a dans sa lettre une certaine exagération parce qu'en la lisant j'ai eu l'impression d'habiter je ne sais où. Je suis le premier à critiquer beaucoup de choses, mais il faut savoir raison garder.

Il est vrai, cependant que les Choisyens s'interrogent et, de plus en plus, disent que par rapport aux impôts payés les services rendus sont insuffisants ou inexistants. Vous savez que ce qui les préoccupe en premier c'est la propreté de la ville, la sécurité. Il n'y a toujours pas trace de police municipale. J'ai fait le pari que vous en ferez peut-être une d'ici la fin de la législature et nous vous accompagnerons à ce moment-là. Nous voterons pour, je pense que c'est indispensable. Les incivilités augmentent dans la ville. Peut-être faudrait-il, tous ensemble, essayer de comprendre pourquoi. Je parle simplement parce que ce qui intéresse les personnes présentes, c'est ce qui touche leur vie et non la technicité du budget supplémentaire, du budget primitif, de tous les comptes qui nous sont présentés. Nous avons tous dit que l'administration fait un travail remarquable et notre sujet, à nous, les politiques, est de savoir dans quelle direction va la Ville et ce que vous voulez apporter à nos habitants.

Quelque chose qui va impacter le budget et qui est inquiétant est que les Régions ont repris un certain nombre de compétences aux départements, pour un montant de 600 millions d'euros. Droite et gauche confondues avec l'Association des régions de France – lorsqu'il suffit de ne pas avoir d'idées mais simplement d'augmenter les impôts, ils sont tous très forts – ils avaient voulu créer une nouvelle taxe pour financer ce besoin. J'ai appris avec satisfaction que cela avait été annulé devant la levée de boucliers que cela avait engendrée, notamment de la part de M. Xavier Bertrand, que je félicite. Je pense que c'est lui qui a influencé au maximum. Il a été tonitruant et a bien dit qu'il n'a pas été élu dans les Hauts-de-France pour augmenter les impôts.

Je vous dis cela parce que la feuille des impôts locaux et des taxes foncières est tombée à Choisy-le-Roi comme dans d'autres villes. Vous avez bien fait – vous vous êtes rendus à ce que nous voulions depuis longtemps, même si nous voulions même une baisse – de geler les taux communaux. Il n'en est pas de même de la part départementale, qui a connu une très forte hausse. La plupart des gens ont une augmentation moyenne, pour ceux qui payent

la taxe professionnelle, qui se situe entre 80 et 200 ou 300 euros, à cause de la valeur locative qui est mécanique. Il est vrai que vous ne pouvez pas faire mieux que de geler les taux communaux, mais je lance une alerte. Je l'ai lancée au territoire, je la lance aux personnes que je rencontre, et vous en rencontrez vous-même, qui vont faire la présidentielle.

Il y a aussi notre fameux territoire, qui vient d'être baptisé, avec tension.

M. le Maire : Restez sur la délibération, Monsieur Panetta.

M. Panetta : Oui, mais le territoire n'est pas financé et cela va nous impacter. Il faut que nous ayons tous présent à l'esprit que les économies s'imposent sur le budget 2017 parce que beaucoup de choses ne sont pas financées, nationalement, au niveau des régions, au niveau du territoire et cela va forcément nous impacter, avec le corollaire que je pense que nous devrions tous demander aux candidats à la présidentielle de geler les impôts, surtout au niveau communal, pour que nous ne payions pas plus, au centime près, que ce que nous avons payé l'année dernière, pour annihiler la montée des impôts à cause de l'augmentation de la valeur locative. C'est important et personnellement je me battrais pour cela

M. le Maire : Pour répondre à Monsieur Panetta et à Madame Baron, nous ne sommes pas dans le débat du budget primitif. Ce que vous avez évoqué est de l'ordre des orientations municipales et des convictions des uns et des autres. Ce sont les prémisses de ce que pourrait être le débat budgétaire.

Chacun appréhende les choses avec son propre regard. Il me semble que Madame Baron n'a peut-être pas été suffisamment attentive, ces deux dernières années, sur la déclinaison des orientations municipales parce qu'il me semble qu'un cap bien précis est déterminé. Je vous renvoie donc à l'ensemble de mes interventions, à la fois dans le cadre de la préparation budgétaire, comme éventuellement dans le cadre de mes vœux, où un certain nombre de choses sont fortement exprimées. Ce cap est bien précis et l'ensemble des élus de la Majorité y travaille de manière efficace.

Je vous propose de soumettre au vote le budget supplémentaire principal.

Le budget supplémentaire principal est adopté à la majorité des suffrages exprimés (10 abstentions, 2 votes contre)

M. le Maire : Je soumetts au vote le budget annexe des parkings.

Le budget supplémentaire principal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions)

M. le Maire : la parole est toujours à Monsieur Tisler pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables

→ 3. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

M. Tisler : je vais aller très vite sur les deux notes suivantes. Il n'y a pas eu de remarque en commission des finances. Les admissions en non-valeur sont détaillées et en ce qui concerne le guide interne des procédures d'achat, comme à l'habitude lorsque nous le modifions, vous avez le texte intégral du guide avec un surlignage en jaune qui porte sur les parties très techniques qui viennent d'être modifiées.

M. le Maire : Merci. Madame Baron.

Mme Baron : Je n'étais pas en commission des finances. Je souhaite donc dire un mot concernant les créances irrécouvrables pour demander une explication. Autrefois, en effet, nous avions un tableau qui présentait les prestations, l'année du titre, la somme correspondante, les motifs de présentation tels que le surendettement, etc. Ici, seuls les motifs sont indiqués. Je souhaitais aussi que me soit précisé le terme « établissement fermé ». Je voulais savoir de quel genre d'établissement il s'agit, si ce sont des entreprises, et quel est le pourcentage qui concerne ces établissements fermés dans la somme de 6 261 euros.

M. Tisler : au début du mandat, l'Opposition municipale qui siégeait à la commission des finances a, à juste titre, demandé un coup de projecteur sur les créances irrécouvrables, ce que nous avons fait à l'époque. Nous en avons conclu un certain nombre de choses et nous avons bien vu que ces créances irrécouvrables venaient au fur et à mesure du travail du trésorier-payeur, que donc leur montant était aléatoire, qu'elles portaient souvent sur de longues périodes. Nous avons cette fois 6 261 euros sur une période allant de 1998 à 2015.

J'entends bien ce que demande Madame Baron. Nous allons donner le détail aux présidents de groupes par un mail qui leur sera adressé et qui détaillera ces sommes. Cela demande aux services un travail supplémentaire au moment où nous avons par ailleurs beaucoup de travail, mais nous le ferons. En ce qui concerne les établissements fermés, il s'agit d'établissements ayant une personne morale, qui devaient de l'argent à la Mairie et qui, dans l'intervalle, ont été fermés pour cause de faillite, etc. C'est bien ce que cela veut dire. Je ne sais pas si le détail a un grand intérêt mais vous l'aurez.

M. le maire : Merci pour ces explications. Monsieur Panetta

M. Panetta : S'agissant des créances irrécouvrables, nous allons voter pour.

M. le Maire : je soumetts au vote l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables est adoptée à l'unanimité.

→ 4. Modification du guide interne des procédures d'achat

M. le Maire : Sur cette question, Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je me félicite de ce que ces procédures se simplifient beaucoup, pour que les TPE, les artisans puissent y répondre. Malgré cela, cette catégorie socioprofessionnelle ne répond pas souvent parce qu'ils n'ont pas le temps de le faire. Ce que j'aimerais, c'est que la commune – de même que les territoires et les collectivités en général – profite de la possibilité d'offre de gré à gré.

Celle-ci permet, pour des achats inférieurs à 25 000 euros, de ne pas faire obligatoirement un appel d'offres. La commune peut très bien prendre sa décision même sur un seul devis, bien qu'il soit préférable d'avoir deux ou trois devis, il n'y a pas besoin de publicité, etc.

Ce qui est ennuyeux est qu'il n'y a pas de publicité. Par conséquent, les artisans de la commune ne sont quelquefois pas au courant. J'avais émis l'idée, il y a près de 15 ou 20 ans, auprès Monsieur Lombardo, qui a lancé le service économique et qui s'occupait des affaires économiques à la ville de Choisy-le-Roi, que les services disposent de la liste des artisans sur Choisy-le-Roi, des petites entreprises. Cela ne me semble pas bien lourd ni

difficile d'envoyer un courrier lorsqu'un besoin se fait sentir. Je vous dis cela parce que nous dépensons beaucoup d'argent pour attirer de l'énergie, pour attirer les entreprises, notamment au niveau du territoire puisque cela va être une compétence économique. Il est toutefois antinomique de dépenser autant d'argent pour faire venir des entreprises et donc des emplois et de ne pas sauvegarder les emplois que nous avons déjà. Bien sûr, il ne s'agit pas ici de faire du favoritisme, il faut que ces entreprises soient sérieuses et compétitives, mais c'est le cas de la majorité des entreprises sur Choisy-le-Roi. C'est du gagnant-gagnant parce que si c'est le cas, ces entreprises seront moins chères que d'autres, plus réactives et avec un meilleur service.

M. le Maire : Nous sommes d'accord sur ce principe. Je pense que c'est le travail que nous développons à la fois sur la commune et même, aujourd'hui, sur le T12. La valorisation des PME et TPE est intéressante. Je ne sais pas si vous avez été attentifs à l'opération qu'ont fait l'ensemble des entreprises qui se réunissent sous le sigle FAS*, pour pouvoir répondre collectivement dans le cas d'appel d'offres un peu plus conséquent. C'est intéressant parce que cela permet le maillage sur le territoire et si les entreprises répondent, l'emploi répond aussi. Cela revient au fameux pourcentage des 75 % de l'investissement et de l'activité faits par les collectivités locales, qui font en sorte que l'économie et l'emploi fonctionnent dans ce pays.

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : nous adoptons donc ce nouveau principe du guide interne des marchés publics avec des nouvelles procédures d'achat.

HABITAT

→ 5. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la réhabilitation de l'immeuble 28 rue Paul Carle et 15 rue Alphonse Brault (208 logements)

M. le Maire : La commission travaux, urbanisme, développement durable et habitat s'est réunie le 7 septembre. Il me semble qu'il n'y a pas eu de questions sur les garanties d'emprunt.

Je sou mets au vote la première garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la réhabilitation de l'immeuble 28 rue Paul Carle et 15 rue Alphonse Brault, de 208 logements, qui concerne notamment l'isolation et la mise en place d'ascenseurs extérieurs. Un débat et des allers retours ont eu lieu avec notre Architecte des bâtiments de France, qui ont abouti.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ 6. Garantie d'emprunt accordée à Valophis Habitat pour la réhabilitation de l'immeuble Lugo-Régnier (55 logements)

M. le Maire : En ce qui concerne cet immeuble, il s'agit également des parties extérieures. Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je n'ai pas de souci sur cette délibération. Je saisis juste l'occasion de ce que nous parlons habitation pour exprimer ma grande émotion, voire mon indignation de ce que contrairement à ce qu'un certain nombre de propos tenus ici avaient pu laisser entendre, aucun arbre n'ait été laissé sur le terrain Leleu. J'avais entendu ici des garanties, des

assurances. Force est de constater que tout a été tristement abattu et que cette entrée de ville va ressembler à un mur de béton. Je trouve que c'est vraiment rageant et dommage que nous en soyons arrivés là.

M. le Maire : Il faut que vous sachiez qu'un courrier recommandé est parti ce matin, interpellant directement les investisseurs. Pour ma part, j'ai rencontré l'architecte, qui n'y est pas pour grand-chose puisqu'il va intervenir seulement ensuite.

Sur sollicitation et interpellation des habitants et des adjoints qui habitent le quartier, notamment Marion Catoire et Patrick Hervy, nous avons auparavant déjà fait deux interventions auprès du promoteur, qui n'en a pas tenu compte, d'où la lettre recommandée de ce matin. Nous nous étions engagés ici, devant le Conseil, pour qu'une étude soit faite sur les arbres malades en vue de leur maintien.

Cela veut dire que devons être très offensifs sur les 40 % d'espace vert in situ parce que cela me semble démarrer assez mal. Monsieur Id Elouali.

M Id Elouali : Monsieur Briennon, je me joins, ainsi que tous les élus du groupe écologiste, à votre indignation. Nous avons ce matin même adressé un communiqué de presse au Parisien pour dénoncer le fait que le promoteur n'a pas respecté ses engagements. Nous sommes plus que sidérés du fait qu'aucun arbre ne soit resté sur cette parcelle, des arbres qui pourtant sont centenaires. Le promoteur doit absolument répondre de ses actes. C'est très important. Le communiqué de notre groupe est donc parti en direction de la presse pour se joindre à votre indignation et protester contre cet état de fait qui ne doit plus se reproduire.

M. Panetta : J'irai personnellement plus loin. Un préjudice a été subi par la Ville. Le promoteur lui-même doit subir une amende financière sous une forme ou une autre, soit replanter à l'identique, ou autre part, des arbres, soit reverdir le lieu. Il ne doit pas s'en tirer à si bon compte. Je suppose que vous en avez parlé et qu'il ne s'agit pas d'un accord seulement oral ?

M. le Maire : Nous sommes dans une situation un peu compliquée. Je ne vous rappelle pas l'histoire du contentieux que nous avons eu et de la négociation qui s'est déroulée. Cela reste une propriété privée. Le seul élément sur lequel nous pouvons être attentifs est, dans le cadre du PLU, l'obligation de 30 % d'espace vert.

Vous devez savoir aussi que dans notre courrier de ce matin, nous faisons aussi part de notre mécontentement concernant les horaires du chantier et les nuisances qu'il provoque. Nous devons donc être très vigilants. Qu'il y ait des interventions des uns et des autres auprès de la presse, pourquoi pas ? Je pense qu'il faut aussi, comme nous l'avons fait ce matin, l'intervention très forte de la commune pour faire part de notre mécontentement.

Madame Brahimi.

Mme Brahimi : Lors du Conseil municipal dont vous parlez, je m'étais faite le porte-parole de la commission en demandant une très grande vigilance sur le maintien du patrimoine arboré qui était de très grande qualité. Au cours de cette discussion, il avait été dit que toutes les précautions seraient prises. Nous nous apercevons malheureusement que nous n'avons pas du tout bordé ce dossier. Je souhaite par conséquent et je formule le vœu que nous tirions les leçons de cet échec. C'est en effet un échec. Nous n'avons pas été en capacité d'imposer nos souhaits à ce promoteur privé. Aujourd'hui, nous pouvons développer toutes les arguties possibles, je pense que nous n'avons juridiquement aucun moyen. De toute façon, les arbres ont été rasés et nous ne pourrons pas revenir en arrière. Aujourd'hui, s'il respecte le permis de construire et donc les 30 % d'espaces verts, nous n'avons pas d'autres moyens de coercition à son encontre. Je pense donc qu'il faudrait tirer

les leçons et, par la suite, voir quels sont les moyens juridiques pour, en amont, bien encadrer ce type de chantier.

C'est la première fois mais il faut espérer qu'il n'y en aura pas une deuxième ou une troisième. Il s'agissait d'abord d'une propriété remarquable, c'est une entrée de ville, il y avait des arbres de très grande qualité. Pour retrouver ce type d'arbres, il devra s'écouler des dizaines d'années. Nous nous sommes fait avoir, mais nous devons en tirer les leçons.

M. le Maire : Je sou mets au vote les garanties d'emprunt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ENFANCE

M. le Maire : La commission a eu lieu le 26 septembre. Je ne pense pas, Monsieur le président de la commission, qu'il y ait eu des réactions ?

M. Hervy : Il n'y a aucune remarque de la commission sur les trois notes, sauf peut-être sur la dernière avec en tout cas une certaine satisfaction concernant la façon dont s'est déroulé le travail autour de la délégation de service public.

→ 7. Tarification des activités du service enfance à compter du 1^{er} janvier 2017

M. le Maire : Concernant la tarification des activités du service enfance, y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame Baron.

Mme Baron : Je n'étais pas dans la commission enfance.

M. Hervy : Je suis désolé mais Monsieur Peryagh était présent.

Mme Baron : C'est quelque chose dont je lui ai fait part. Suite à la demande de nombreux Choisyens dont je me fais le porte-parole, je pose la question suivante : la cantine scolaire propose-t-elle des menus variés, avec ou sans viande, sans que ce soient des menus confessionnels ?

M. le Maire : Cela ne concerne pas de « nombreux Choisyens ». J'ai reçu une lettre et j'y ai répondu. En effet au cours des 15 premiers jours, quelqu'un avait repéré – et je ne souhaite pas que le débat s'installe sur ce point parce que nous avons toujours été très clairs à ce sujet sur la commune – qu'il n'y avait pas de porc. Il s'agissait de stabiliser la situation puisque nous n'avions pas les effectifs et que la cuisine centrale était dans un processus de réajustement. Pour le reste, il suffit de regarder les menus chaque mois et vous constaterez la logique dans laquelle nous nous inscrivons.

S'il n'y a pas d'autres réactions sur la tarification, je sou mets cette délibération aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ **8. Service Enfance/Vie scolaire : Fixation de la tarification pour retard au-delà de l'horaire de fermeture (étude, centre de loisirs)**

M. le Maire : Concernant la tarification pour retard au-delà de l'horaire de fermeture, notamment du centre de loisirs, y a-t-il des réactions ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Sur cette mesure à laquelle nous sommes assez favorables, nous souhaiterions qu'un aménagement soit apporté. En effet, cette mesure est relativement brutale puisqu'elle s'applique, si j'ai bien compris, dès le premier retard mensuel de la famille. Je crois que l'objectif poursuivi derrière cette délibération n'est pas une vision punitive des parents qui seraient en retard mais bien d'essayer de traiter des problématiques plus régulières et plus récurrentes. Aussi je souhaiterais vous proposer que soit intégrée dans la délibération une certaine tolérance à hauteur d'un ou deux retards qui me paraissent être des éléments naturels de la vie dans un environnement marqué par de forts déplacements, en particulier par les transports en commun. Nous savons tous que cela a des impacts importants sur les retards potentiels. L'objectif est que cette tolérance puisse permettre d'éliminer les cas atypiques pour ne mettre en place des éléments de facturation que sur des cas plus récurrents.

M. le Maire : Madame Juhel.

Mme Juhel : Je rappelle que cette facturation, pour les plus bas revenus, à 50 % du taux, est de 7 euros. Cela veut dire que pour des parents qui n'ont pris aucune mesure de garde de leur enfant, au lieu que ces derniers se retrouvent au commissariat, nous le gardons, nous nous en occupons, et cela leur coûte sept euros. Ce n'est pas abusif, ce n'est pas une amende ni une punition. Cela signifie que lorsqu'ils ne sont pas là, il y a des personnes qui s'occupent de leur enfant et cela a un coût.

M. le Maire : Cela étant, je propose que nous regardions quand même parce qu'il peut en effet se produire des situations exceptionnelles.

Mme Juhel : Les enfants sont pris en charge par une équipe. C'est déjà bien que nous le fassions parce que sinon ce sont les enseignants qui sont censés attendre. Nous mettons en place l'étude, à des prix extrêmement abordables. Si les parents sont en retard à la sortie de l'étude, nous le prenons en charge pour 7 euros pour un mois. Je pense que nous faisons déjà beaucoup. Nous sommes face à des situations où des parents sont en retard tous les jours, où il faut s'occuper des enfants tous les jours, où les enseignants et les directrices d'école n'en peuvent plus de garder les enfants tous les jours. C'est vrai que les parents ont des difficultés mais ils ne sont pas les seuls. Les animateurs qui prennent en charge les enfants ont aussi des difficultés.

M. Briennon : Vous venez de dire, Madame Juhel, « pour 7 euros par mois ». Cependant, si j'ai bien lu la délibération, il s'agit de 7 euros par jour de retard.

Mme Juhel : Non. S'ils sont en retard, ils payent le demi-forfait, mais ce n'est pas à chaque retard. Nous considérons qu'ils sont inscrits de fait et nous leur faisons payer la moitié du tarif mensuel.

M. Briennon : Pour le mois.

Mme Juhel : Oui, s'ils ont un deuxième retard, ils ne devront pas payer 7 euros à chaque fois

M. Briennon : excusez-moi, Madame Juhel, mais la délibération n'est pas extrêmement claire sur ce sujet. Je vois « tarif applicable par retard selon les dispositions ci-dessous ». Je

veux bien entendre ce que vous me dites, auquel cas j'enlève en effet ma demande de tolérance, mais il faut que être clair sur le fait qu'il s'agisse d'un montant à payer par retard ou pour le mois, ce qui n'est pas ce que dit la délibération.

Mme Juhel : ce n'est pas 7 euros par retard.

M. Panetta : Si je peux me permettre, Madame Juhel, s'il suffisait que les parents payent 7 euros pour un mois, je peux vous dire qu'ils seraient en retard tous les jours. Une grande partie d'entre nous avons eu des enfants qui ont fréquenté l'école primaire. Il est vrai que nous avons assisté à des choses affolantes, avec des enfants qui restaient jusqu'à midi, voir 12h30, à l'époque, à l'école du Parc. Heureusement, la gardienne qui était là à l'époque était particulièrement humaine et les gardait chez elle. J'ai vu des grands-parents venir chercher un enfant à 12h30 au lieu de 11h30 parce que les parents étaient partis en week-end et les avaient appelés sur la route pour leur demander d'aller chercher l'enfant. Il y a des cas d'irresponsabilité folle. À une époque, il avait été décidé, pour essayer de responsabiliser les parents, qu'après 9h les enfants n'étaient plus acceptés. Il y a des parents qui arrivaient à 9h et mettaient le pied dans la porte et c'est tout juste si les enseignantes n'étaient pas frappées.

Par conséquent, je vous rejoins. Par contre s'il s'agit d'un système où, s'ils sont en retard, ils payent 7 euros pour le mois, les jours suivants, vous pouvez être assurés qu'une partie de ces personnes seront en retard constamment. Faire payer 7 euros par retard, mais en mettant une certaine mansuétude la première ou la deuxième fois me semblerait plus efficace et un peu plus humain en même temps

Mme Juhel : Je n'ai pas été claire en disant 7 euros, je voulais dire 14 euros. S'ils sont en retard deux ou trois fois dans le mois, les enfants sont inscrits à l'accueil et les parents payent le forfait de 14 euros pour le mois. Ils ne vont pas payer dix fois 7 euros. Ou bien il s'agit d'une exception et ils payent 7 euros, ou bien c'est récurrent et ils s'inscrivent à l'accueil. Nous nous retrouvons dans une situation où les gens n'inscrivent pas leur enfant à l'accueil pour ne pas payer et sont en retard un jour sur deux. Par conséquent, il faut bien trouver quelque chose d'incitatif.

M. le Maire : Il faut voter cette délibération ce soir. Cela étant, je pense que nous devons avoir un esprit de responsabilité et, parfois, de tolérance et ce sont seulement les personnes à l'accueil qui peuvent l'avoir. Si c'est quelque chose de très récurrent et que ce sont toujours les mêmes familles, il faut que cela s'applique. Il peut survenir à retard spécifique lié à un problème de RER comme ceux que nous vivons tous et nous ne pouvons pas pénaliser une famille qui le subit. Je pense donc que nous devons acter le principe et, ensuite, qu'il y ait de l'intelligence dans la manière de l'appliquer. C'est ce que je vous propose.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ 9. Approbation du choix du titulaire et du contrat de délégation de service public, pour la gestion de l'équipement multi accueil Tony Lainé situé 28 avenue de la Folie

M. le Maire : Vous savez que nous avons convoqué la CCSPD pour cette initiative puisque c'était la première fois que nous étions dans ce type de DSP. Vous savez aussi que le CT a donné un avis sur cette question et je laisse Madame Guinery faire part de son enthousiasme.

Mme Guinery : Excusez-moi d'avoir voulu intervenir un peu trop tôt. C'est dû à la satisfaction du devoir accompli, au bout de plusieurs mois de travail. Nous voici donc arrivés

au terme d'une procédure dont le principe avait été approuvé ici même par le Conseil municipal il y a à peine un an. Sans exagérer dans la solennité, je voudrais vous faire remarquer que le vote de ce soir est important parce qu'il concerne une procédure tout à fait nouvelle dans le secteur de la petite enfance, à savoir confier une DSP sous notre contrôle pour la gestion de la crèche Tony Lainé, notre quatrième établissement, sur la base d'un cahier des charges méticuleux et particulièrement bien préparé depuis des mois par l'ensemble des acteurs dont certains sont ici, le service petite enfance, le service juridique, la DG, les marchés, bien sûr en accord avec des discussions et des échanges avec moi.

Je voudrais saluer ce travail. Nous savions tous au départ que monter une DSP n'est pas du tout évident. Cela prend des mois, c'est délicat et je pense qu'en un temps record mais avec beaucoup de sérieux ce projet est arrivé à son terme.

Je ne vais pas vous rappeler combien cet établissement est nécessaire dans notre ville, au regard de l'évolution de la population et surtout des jeunes enfants, notamment de moins de 3 ans, puisque depuis 2011, la barre de 800 bébés supplémentaires a été franchie et qu'il est prévu en 2018 près de 900 jeunes enfants. Les moins de 3 ans constituent pratiquement 6 % de notre population et les moins de 6 ans environ 10 %.

Cela veut dire que développer une politique petite enfance, comme nous le faisons déjà, est certainement moins coûteux socialement que de ne pas le faire.

La petite enfance mérite toute notre attention au plan politique. Les lieux d'accueil des jeunes enfants sont des véritables lieux de lien social. Nous savons tous aussi que les inégalités, et beaucoup de choses se produisent dès la petite enfance. La petite enfance est porteuse d'avenir et nous manquons malheureusement d'une politique nationale dans ce domaine.

Ces 40 places plus les 20 places d'entreprise vont constituer un véritable appel d'air mais au-delà d'un mode de garde, je pense que la mission que nous allons confier au délégataire est importante. Il s'agit de faire de cette crèche, bien sûr, un lieu de garde, mais surtout un lieu innovant, exemplaire sur tous les plans, social, pédagogique et environnemental, bien sûr dans la continuité de ce qui se fait déjà puisque tous ces éléments sont déjà inscrits dans la politique de nos établissements. Nous aurons néanmoins à cœur de demander au prestataire d'aller encore plus loin dans ce domaine.

Je retiens quelques axes qui ont fait l'objet de questionnements auprès des candidats que nous avons consultés, sans détailler la procédure puisque tout le Conseil a reçu un dossier important : des engagements au niveau de l'insertion, tant pour les emplois sur place que pour les familles, de l'accueil, de la bientraitance des enfants, du lien avec les familles, de leur implication, de la qualité de vie proposée aux enfants, qui passe par l'alimentation, l'environnement, le contact avec la nature et, bien sûr, le projet pédagogique qui fait vraiment la force de ce projet, basé sur le langage à travers le livre et la musique.

Au regard de ces exigences, il y a eu dix candidats, puis cinq, puis trois, que nous avons reçus, qui ont revu leur copie jusqu'à la mi-juillet. Je dois dire que les trois propositions étaient intéressantes, sincères, motivées et qu'au vu de tous ces critères – qualité du service, engagement dans le projet et offre la plus économique, c'est l'entreprise de crèche des Petits chaperons rouges qui a été proposée. Votre vote permettra, Monsieur le Maire, de signer cette DSP et un engagement avec cette entreprise pour une durée de cinq ans.

M. le Maire : Merci. C'est en effet la première DSP et je pense que l'enchaînement a été remarquable dans le suivi, l'accompagnement, et aussi les choix. Vous vous rappelez que

lorsque nous avons parlé de la DSP, en son temps, nous avons eu un débat et se posait cette question de la garantie et du suivi. Nous devons y être attentifs.

Il me semble que Madame Baron souhaite prendre la parole.

Mme Baron : Au-delà de ce mode de garde innovant, je pense que beaucoup de mamans qui travaillent ou qui sont en voie de trouver du travail apprécieront cet équipement, qui est nouveau et ô combien nécessaire, tout en souhaitant, bien sûr, qu'il y ait un contrôle strict du respect du contrat avec cette entreprise.

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je souhaite simplement donner une explication de vote, puisque nous allons nous abstenir, pour différentes raisons.

D'abord, le choix d'une délégation est un choix assez lourd, qui engage une grosse responsabilité. Notre groupe a été assez échaudé avec la délégation des marchés de bouche, dont nous n'allons pas reparler ici, qui n'a rien avoir en dehors du fait qu'il s'agit d'une délégation. Je voudrais simplement rappeler que sur cette délégation il y aurait beaucoup à faire, même judiciairement, et qu'à ce jour rien n'est fait.

Nous allons donc nous abstenir en espérant toute la réussite nécessaire à ce projet, qui est maintenant incontournable et de plus en plus de collectivités vont y venir. Nous serons attentifs à son bon fonctionnement. Il n'y a *a priori* pas de raison mais nous ne souhaitons pas engager notre responsabilité sur ce sujet si cela se passait mal.

Mme Guinery : Je voudrais dire qu'il n'est pas vrai que cette démarche concerne de plus en plus de collectivités. Nous pouvons être fiers de ce que la Ville a décidé parce que, par rapport aux objectifs de la CAF, peu de collectivités ont osé s'engager dans une telle démarche. Je ne suis par conséquent pas du tout d'accord avec vous sur ce point.

M. le Maire : Ce qui m'étonne est que dans les différentes commissions, à la CCSPL comme à la commission de suivi de la DSP, il ne me semble pas que les membres de votre groupe se soient abstenus. Au contraire, sans en rajouter, il me semble qu'ils ont soutenu la démarche et je les en remercie, parce qu'ils ont fait part aussi d'analyse, de proposition. Ils ont été attentifs et ont contribué aussi à la réflexion. Permettez-moi par conséquent d'être un peu étonné de cette prise de position mais je la respecte et il n'y a pas de problème sur ce point.

Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous avons déjà eu ce débat. Il y a les commissions, les différentes réunions de groupe, et il y a un groupe qui vote et qui décide. C'est pour cela que nous avons toujours dit qu'en aucun cas la personne qui assiste à la commission ne peut s'engager pour le groupe, auquel elle réfère, et celui-ci vote. D'ailleurs, cela se passe quelquefois bien plus violemment chez vous. Nous avons assisté à des commissions où vous vous insultez pratiquement devant nous, certains menacent de quitter la séance, et nous croyons que vous allez voter contre. Cela devrait être le cas s'il y avait une logique mais non, vous votez pour tous ensemble. C'est arrivé, Monsieur le Maire. Vous m'envoyez une petite pique, je peux répondre.

M. le Maire : J'ai remercié les membres de la commission du travail efficace qu'ils ont fait.

M. Panetta : Pour être maintenant sur le fond et répondre à Madame Guinery, il y a un an, nous avons abordé le problème des crèches, et elle avait osé dire que cela intéressait

beaucoup de monde parce qu'il y avait beaucoup d'argent à gagner. Je voudrais simplement dire qu'une crèche ne peut pas se monter comme cela. Il y a les délégations de service public et il y a aussi ce que l'on appelle les crèches privées sous contrôle de la CAF, et les prix ne sont pas libres. Ils sont plafonnés, sinon la CAF ne donne pas et n'aide pas à l'ouverture. Il y a différentes crèches : la crèche complètement privée, qui ne demande rien et qui constitue un élitisme très minoritaire et très réservé ; les crèches qui travaillent avec la CAF, et je peux vous dire que dans notre bassin proche, six viennent d'ouvrir. Par conséquent, je vous invite, Madame Guinery, à vous informer sur l'ensemble du territoire. C'est incontournable parce que les collectivités n'ont plus les moyens à elles seules de maintenir des crèches. C'est pour cela que la CAF a pris le taureau par les cornes et aide au financement des crèches. Je vous rappelle que dans une crèche de ce type, qui est entièrement privée, qui n'est pas en délégation de service public, vous avez pris 14 places pour l'aider. Uniquement sur Choisy, cela fait donc par conséquent deux projets, l'un complètement privé, l'autre en délégation.

Je voudrais aussi rappeler, et c'est dommage qu'il n'ait pas répondu à l'appel d'offre, quelqu'un qui est extrêmement professionnel, humain, qui a deux crèches privées sur Choisy-le-Roi. Je ne voudrais pas entendre une seule personne dire quoi que ce soit parce que des personnes importantes autour de cette table y ont mis leurs enfants. Cette entreprise rend d'éminents services et les prix y sont bien moins élevés que dans d'autres structures. C'est la CAF qui les contrôle.

M. le Maire : Ce n'est pas le lieu de faire la promotion de telle ou telle personne ou de telle ou telle entreprise privée et ce n'est pas l'objet de notre délibération en tout cas.

M. Panetta : Si, nous pouvons rendre hommage à un entrepreneur choisyen, qui fait beaucoup de bien à la ville, qui a un autre projet et j'espère que la Ville va l'encourager parce que cela va rendre d'autres services. Je ne comprends pas, Madame Guinery. Dans toutes les villes sont à l'étude soit des DSP, soit des crèches privées parce que les collectivités ne peuvent plus, comme le faisait le Val-de-Marne, assurer la maintenance de ces crèches.

M. le Maire : C'est pour cela que nous avons fait le choix de la DSP.

M. Panetta : Nous y souscrivons sur le principe mais nous nous abstenons sur le choix du prestataire.

M. le Maire : Monsieur Panetta, si j'ai bien compris, regrette qu'un de ses amis n'ait pas postulé dans le cadre de cette démarche de DSP.

M. Panetta : Monsieur le Maire, ce n'est pas ce que je suis en train de vous dire.

M. le Maire : Vous étiez en train de parler de ce monsieur en disant que c'était un homme formidable.

M. Panetta : Si vous voulez parler de cet homme, il faut aussi que vous disiez ce que vous avez dit devant Monsieur Diguet : que jamais, lui, n'aurait quelque chose.

M. le Maire : C'est possible que je l'aie dit, puisqu'il m'a attaqué au tribunal.

M. Panetta : c'est parce qu'il a osé vouloir faire un recours, qu'il n'a pas fait – c'est moi qui ai fait le recours administratif.

M. le Maire : Non, c'est à son nom. Ne dites pas des bêtises, Monsieur Panetta. Ne refaites pas l'histoire du tribunal. Nous mélangeons les choses. Nous sommes sur une délibération, que je vais soumettre au vote parce que nous partons sur des choses qui n'ont rien à voir.

M. Panetta : Monsieur le Maire, nous sommes en démocratie. Vous dites que je ne suis pas content parce que l'un de mes amis... je n'ai absolument pas dit cela.

M. le Maire : Vous relirez vos propos dans le compte rendu du Conseil. Vous l'avez évoqué.

M. Panetta : J'ai dit que je regrette qu'il n'ait pas souscrit parce qu'il est éminemment professionnel.

M. le Maire : Il ne l'a pas fait. Il y a une commission... Heureusement que nous avons une conférence des présidents et que nous avons dit que nous ne parlerions pas de ce sujet.

M. Panetta : Ce qui est grave dans cette Ville c'est qu'*a priori* des gens qui ont un engagement politique... Monsieur Diguët, vous étiez là ! Est-ce que ce sont des choses que l'on dit à un citoyen choisyen ? En démocratie, tout le monde est libre.

M. le Maire : Il y a une procédure qui a été actée, qui est valable. Nous jugerons de l'intervention quand ce monsieur répondra à une DSP et que la procédure sera suivie. Ce n'est pas aujourd'hui le sujet et je soumetts la délibération au vote. J'ai compris que votre groupe s'abstenait.

M. Panetta : Le plus important, c'est cela. Nous sommes pour la DSP. Nous votons sur la DSP ou sur le nom de l'entreprise ? Nous nous abstenons sur le choix du délégataire.

M. le Maire : Nous n'allons pas débattre à nouveau sur ce sujet. C'est clair, c'est l'approbation du choix du délégataire. Ce délégataire a été retenu. J'ai bien compris qu'il ne vous plaît pas et vous vous abstenez donc.

M. Panetta : Monsieur le Maire, comme c'est enregistré, vous relirez aussi ce que j'ai dit. Je ne peux pas accepter que vous caricaturiez de la sorte les propos que je tiens. Je n'ai pas dit que cette entreprise ne me plaît pas. J'ai dit que nous étions échaudés par le choix précédent d'une délégation de service public, la seule que j'ai acceptée, qui concernait un marché de bouche, où vous ne faites pas jouer vos droits, notamment en attaquant cette délégation devant la justice, et nous sommes toujours en train de nous demander pourquoi, malgré les nombreux manquements qu'il y a à la charte qu'ils ont signée. Nous sommes donc échaudés et j'ai dit que nous ne voulons pas engager notre responsabilité, quel que soit le nom que vous choisissiez, si cela devait se passer mal.

M. le Maire : Nous avons compris votre argument. Nous arrêtons là et je soumetts au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions).

RESSOURCES HUMAINES

→ 10. Modification du tableau des effectifs :

M. le Maire : Il s'agit de la modification du tableau des effectifs. S'il n'y a pas de réaction je la soumetts au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TARIFICATION

→ 11. Tarification des droits de place

M. le Maire : Nous passons à la tarification des droits de place sur les marchés communaux, qui sera mise en place à partir du 6 octobre 2016. Vous savez que l'occupation de la place du marché communal donne lieu à la perception de droits de place. Par délibération du 16 décembre 2015, nous avons établi une tarification des droits de place pour l'année 2016 mais une requête a été faite en juin par le Syndicat des commerçants des marchés de France qui en a demandé l'annulation. Ce recours a été déposé hors délai et les commerçants ont fait part de leur situation économique difficile. Il a donc été proposé au représentant des commerçants des marchés communaux de décaler la mise en œuvre de la grille tarifaire. De ce fait, nous sommes aujourd'hui dans la démarche de présenter une nouvelle délibération qui précise quasiment les mêmes choses que celles que nous avons antérieurement proposées. Y a-t-il des réactions ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Vous deviez m'apporter des précisions concernant des questions évoquées indirectement en conférence des présidents à l'occasion de cette délibération.

Il s'agissait de l'organisation et le nouveau marquage au sol du marché du centre du dimanche, en particulier.

M. le Maire : Je me souviens maintenant de votre question, Monsieur Briennon, qui concernait les traits blancs et les traits jaunes au sol. Il y a actuellement un marquage au sol avec des traits blancs pour ce qui est considéré comme étant dans le périmètre, et des traits jaunes pour ce qui est considéré comme hors périmètre. Cela étant, nous avons eu deux réunions avec le comité citoyen des usagers du marché et deux réunions, aussi, avec la commission des marchés. Un travail est en cours pour redéfinir les périmètres avec l'ensemble des commerçants, sachant qu'il y a une volonté de la part de ceux-ci d'être attentifs à la fois à la qualité des produits et à la sécurité des usagers qui viennent sur le marché.

D'autre part, un gros travail est fait aussi par les services pour aménager à travers du mobilier urbain, et éviter qu'il y ait du hors périmètre. Il faut que vous sachiez aussi qu'à cette commission des marchés siège l'entreprise Nicollin ainsi que des représentants du commissariat.

Nous sommes dans plusieurs réflexions à la fois sur l'implication des commerçants quant à la bonne tenue du marché, notamment les horaires de remballage et le nettoyage. Un travail va se poursuivre, comme cela avait pu être initié à une certaine période avec les fameux gilets jaunes. Trois propositions seront soumises à la prochaine commission des marchés pour pouvoir retravailler à la propreté et au remballage du marché, sachant qu'un certain nombre de commerçants aussi veulent réfléchir avec nous sur les déballages du matin. Un travail est donc en train de se faire dans le cadre d'un petit groupe restreint de la commission des marchés et il sera présenté à la prochaine commission des marchés. Il y aura aussi un retour au comité citoyen et une présentation sera faite, évidemment, en Bureau municipal, sur les suites à donner à cette situation qui nous préoccupe.

Monsieur Panetta.

M. Panetta : Cela complètera le mini débat précédent. Ce fameux délégataire ne remplit pas ses obligations. J'ai bien compris que nous votons sur les droits de place mais puisque nous parlons des marchés, nous pouvons parler du délégataire.

Il y a un marché qui se meurt. Pour l'instant je ne vois pas d'action économique, d'action d'animation pour relancer ce marché qui est de qualité, avec une halle de qualité. Je l'ai toujours dit, il ne se passe rien. Il serait bon de lui rappeler ses devoirs parce que s'il n'y a plus de commerçants, il n'y aura plus de marché et il perdra aussi sa délégation, je pense.

Sur le marché du centre, je pense à titre personnel qu'il y a eu un certain progrès, mais le ressenti majeur des Choisyennes et des Choisyens est que c'est pire qu'avant, notamment avec les commerçants volants. Je livre cela à votre appréciation. Vous le croyez ou non, mais il est urgent de faire quelque chose, et notamment ce qui avait été promis, qui est la diminution du nombre de volants. De plus, ils déchargent devant le grand escalier. Je vous invite à venir le vendredi lorsqu'ils déchargent leurs palettes et qu'ils montent sur la dalle. Ils ont cassé les escaliers – je pense que cela ne peut être qu'eux qui l'aient fait.

Nous avons toujours dit, et Monsieur Ennaoura nous l'avait proposé, que nous pouvons faire un groupe de travail. C'est l'intérêt supérieur de Choisy-le-Roi. Ce n'est pas une question politique, c'est vraiment que ce délégataire se moque de nous.

M. le Maire : Ce groupe de travail existe avec la votation qu'il y a eue sur l'ensemble des marchés et les représentants des commerçants. Il faut faire attention lorsque l'on parle de « volants ». Il y a ceux qui viennent et qui sont hors périmètre, et qui ne sont pas considérés comme représentatifs de notre marché. En ce qui concerne les « volants » il y a une volonté de la part de la commission des marchés d'être très attentive maintenant lorsqu'il y a départ et remplacement. Les commerçants eux-mêmes ne veulent plus ce qu'ils appellent les « casseurs » de prix. Les uns et les autres souhaitent être très attentifs à ces aspects et il y a une volonté d'autorégulation et d'implication des commerçants nouvellement élus dans ce collectif.

Madame Baron.

Mme Baron : Je voudrais savoir si les plots situés sur les deux places de stationnement face au marché, rue Jean Jaurès, sont réservés pour ce périmètre. Un commerçant met d'ailleurs de la publicité envahissante sur ces plots. Je voudrais savoir si cette publicité est permise et si ce commerçant paye quelque chose pour se permettre de la publicité tout le long du trottoir.

M. le Maire : Cela n'a rien à voir avec le marché, il s'agit d'un commerce.

Mme Baron : Pourquoi y a-t-il ces plots ?

M. le Maire : Vous parlez des plots qui interdisent le stationnement sur l'avenue Anatole France ?

Monsieur Ennaoura.

M. Ennaoura : Madame Baron, nous avons justement prévenu ces commerçants récemment. Le manager du centre-ville, notamment, s'est déplacé pour les informer qu'ils n'étaient pas autorisés à installer, que ce soit des calicots ou ce type de publicité. Nous prévoyons un deuxième passage à ce sujet et nous sommes sur ce dossier, ne vous inquiétez pas.

Mme Baron : Je ne m'inquiète pas et je vous remercie.

M. le Maire : Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX-URBANISME

→ 12. **Élaboration du plan de gestion et de replantation du Parc de la Mairie de Choisy-le-Roi : demande de subvention à la préfecture de la région Ile-de-France**

M. le Maire : Il n'y avait pas eu de remarque lors de la commission travaux, urbanisme et cadre de vie sur l'élaboration du plan de gestion et de replantation du Parc de la Mairie et la demande de subvention à la préfecture. Je la soumetts au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Nous pourrions donc, Monsieur Id Elouali, demander une subvention à la préfecture et je pense que vous en serez heureux.

M. Id Elouali : C'est un effort que nous faisons pour faire en sorte que le patrimoine arboré de la ville soit entretenu. Cela n'excuse pas et cela ne justifie pas ce qui s'est passé sur la résidence Leleu mais nous faisons en sorte que les arbres puissent être entretenus et valorisés dans notre ville. C'est tout le sens de cette note et je remercie l'ensemble de l'assemblée pour l'avoir adoptée à l'unanimité, c'est assez rare pour être souligné.

M. le Maire : Cela concerne nos parcs et cela fait référence aux 2 000 arbres plantés il y a quelques années – en 1994 – par mes prédécesseurs.

Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur Id Elouali s'inquiétait parce que je prenais la parole, mais je ne suis pas toujours en désaccord avec vous. Pour compléter ce que nous disions sur le terrain Leleu, ce sera une bonne occasion de demander au promoteur qu'il participe à la plantation dans le parc. Si ce monsieur est un gentleman civilisé, il n'y a pas besoin de recourir aux tribunaux. Je pense qu'il y a des moyens de pression autre que judiciaires qui font que si c'est un individu qui a une parcelle d'humanité, il reconnaîtra qu'il a fait une erreur et acceptera de réparer. Nous pouvons essayer.

M. Id Elouali : Je prends la proposition et j'en ferai bon usage.

→ 13. **Approbation de l'avenant de transfert au profit de la société France Pylône Services à la convention d'occupation d'une parcelle de terrain stade Jean Bouin passé avec la société Bouygues**

M. le Maire : Nous abordons la 13^e délibération, sur l'approbation de l'avenant de transfert au profit de la société France Pylône Services sur la parcelle du stade Jean Bouin. S'il n'y a pas de problème, je soumetts cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT URBAIN

→ 14. Quartier Sud : autorisation de signer le protocole de préfiguration avec l'ANRU

M. le Maire : Contrairement à l'ANRU1, pour l'ANRU2 le NPNRU demande de mettre en place des protocoles avant la démarche. Vous savez que les communes d'Orly et de Choisy-le-Roi ont chacune mené sur leur territoire des projets ambitieux, notamment dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine qui avait été lancé en 2003 et qui est aujourd'hui en voie d'achèvement, notamment sur Choisy-le-Roi. Ce premier programme avait permis de requalifier le centre-ville et la démolition reconstruction du quartier Briand-Pelloutier, dont l'offre de logements est aujourd'hui entièrement renouvelée et diversifiée. Cela a donné lieu pour certains, d'ailleurs, qui ont fait le choix d'y acquérir des logements, à une belle inauguration et un beau livret sur leur présence et leur arrivée *in situ*, ainsi qu'à la visite du ministre Kanner juste avant les vacances.

La nouvelle géographie prioritaire qui découle des nouveaux critères – même si je n'étais pas automatiquement satisfait de ces critères validés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale en date du 21 février 2014 – a conduit à ce que soit maintenu un quartier prioritaire, appelé pour le NPNRU le Quartier Est. Il regroupe à la fois des quartiers de la ville d'Orly et, pour Choisy-le-Roi, le quartier des Navigateurs, le quartier Briand-Pelloutier et le secteur de la Remise aux faisans - Haute-Borne ainsi que la zone de la ZEA des Cosmonautes au titre de ce qu'ils appellent « quartier vécu ».

Cette inscription en géographie prioritaire, puis la liste des sites retenus pour le nouveau NPNRU peuvent donner à nos deux communes l'opportunité d'achever les transformations entreprises auparavant. Pour Choisy-le-Roi, vous le voyez, ce premier protocole s'appuie sur les dossiers de candidature qui ont été examinés par le comité d'engagement dans le cadre duquel j'ai vécu un grand oral le 24 mars dernier. Il s'agissait d'un grand oral qui à la fois dissociait les deux projets mais était commun entre Christine Janodet et moi-même. Le comité a validé les stratégies de renouvellement urbain et les orientations générales que nous avons présentées.

Ce protocole précise ce que nous voulons faire, avec une partie d'études qui visent à définir les programmes complémentaires de réhabilitation des bâtiments existants aux Navigateurs, en lien avec des études urbaines menées sur le quartier. Par ailleurs, et qui est important, ce programme préconise un certain nombre de choses, notamment ce que nous avons appelé les invariants, avec la démolition de 197 logements répartis sur le 1 à 11 allée Jacques Cartier et le 1 à 5 allée Champlain, ce que l'on appelle le Champlain impair. Ce que nous avons souhaité est qu'il y ait à la fois un accompagnement et une démarche de relogement par une MOUS – maîtrise d'œuvre urbaine et sociale – et un engagement fort de la part de la Ville et de l'ANRU, ainsi que du territoire, pour impliquer les habitants dans la démarche du NPNRU avec la mise en place non seulement du comité citoyen mais aussi de conditions qui peuvent aller au-delà de ce que nous impose la loi, à travers des ateliers de réalisation, des ateliers, pourquoi pas, de création de l'avenir du quartier et nous pourrions aller même jusqu'à une votation citoyenne sur des projets urbains que nous pourrions imaginer dans le quartier.

Voilà, rapidement, la présentation que je peux faire d'un projet qui portera aussi sur du développement économique, puisque j'ai parlé de la ZAE des Cosmonautes, au service de l'emploi et des habitants et apportant de nouveaux services de proximité. La question du développement durable est aussi au centre du protocole puisqu'elle sera un enjeu primordial dans un quartier qui préserve les ressources naturelles et où la place de la nature, nous le souhaitons, sera incontournable et fera le lien avec la trame verte qui est déjà commencée du côté d'Orly.

Le protocole d'étude ambitieux que nous vous proposons ce soir décline les ambitions des deux Villes, avec une feuille de route pour les études et des définitions de projets pour les 18 prochains mois.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je vais donner une explication de vote. Nous nous félicitons que l'ANRU réapparaisse enfin. Nous allons nous abstenir uniquement parce que nous ne sommes pas d'accord avec certaines orientations qui sont prises, notamment avec la construction de logements sociaux sur Choisy-le-Roi. Si c'est voté, cela va sûrement s'imposer au territoire, qui reprend la main sur le logement, voire, après, à la métropole du Grand Paris. Quel est donc exactement l'avenir de ce que nous définissons ce soir ? Je m'interroge sur ce point.

Nous ne voulons pas non plus entraver un projet de rénovation qui est absolument nécessaire. Je voudrais cependant attirer l'attention sur les Hautes-Bornes, où les bâtiments sont particulièrement laids, même si cela relève des goûts de chacun. C'est une masse de béton que l'on voit déborder lorsqu'on est dans la rue Dufour. Je ne comprends pas pourquoi, compte tenu du terrain disponible, ils ne se sont pas mis un peu plus en retrait pour éviter cette oppression de béton aux personnes qui se promènent dans la rue. Les précédentes constructions, même si elles étaient plus petites, étaient un peu plus en retrait et ne touchait pas la ligne. Par contre, je suis très étonné et je tire mon chapeau aux constructeurs du bâtiment d'en face qui est magnifique. On dirait un bâtiment de Neuilly alors qu'il est destiné à loger des travailleurs. C'est une très belle réalisation, pourquoi ne pas l'étendre à tout Choisy-le-Roi ? Puisque vous investissez sur le Choisy-le-Roi d'autrefois, c'était plus ou moins comme ça. Cela n'empêche pas d'y installer des gens qui sont aidés et de faire du social. Tout le monde apprécie le beau.

C'est pour cela que nous nous abstenons.

M. le Maire : Merci. Monsieur Briennon, et Madame Brahimi ensuite.

M. Briennon : La nécessité de conduire des opérations de grande envergure sur ce quartier est une évidence pour tous, je crois, et il est hors de question de la remettre en cause. Ce quartier nécessite une aération, une respiration. Il a besoin de réintégrer la ville pour en être enfin partie prenante et ne pas être un élément isolé qui souffre dramatiquement en ce moment. Ces éléments sont importants dans la mise en œuvre de ce protocole.

L'intégration dans le protocole de l'enfouissement de la ligne à haute-tension, même si ce n'est *a priori* pas complètement validé et reste dépendant d'un certain nombre d'estimations d'ERDF est aussi une bonne chose que nous ne pouvons qu'encourager.

Néanmoins, ce protocole souffre à nos yeux d'une lacune importante. La délibération précise dans son tout début que l'un des objectifs importants des nouveaux programmes de rénovation urbaine est le développement économique et la création d'emplois dans le périmètre. Force est de constater que ce qui est prévu, en tout cas d'après ce que j'ai compris du protocole de configuration, ne permet pas de répondre à ce besoin puisque sont évoqués à la marge un certain nombre de commerces en rez-de-chaussée d'immeubles, un certain nombre de bâtiments sans qu'ils soient clairement définis. Je crois d'ailleurs que dans la page 35 du protocole de configuration, le comité directeur de l'ANRU met explicitement l'accent sur ce point en demandant qu'avec l'arrivée du tram la zone d'activité des Navigateurs bénéficie d'un focus tout particulier. Je viens de vous entendre parler, Monsieur le Maire, de la zone d'activité des Cosmonautes, sans un mot pour celle des Navigateurs, qui nous intéresse, cela dit, de façon plus importante.

Par conséquent, à cause de ces éléments, qui sont à notre sens des éléments de souffrances et de lacunes économiques, nous allons nous abstenir sur ce vote.

Mme Brahimi : Je m'exprime au nom des élus du groupe socialiste et républicain. Bien évidemment, nous allons approuver ce protocole mais nous avons quelques remarques à faire.

La première est d'abord de nous satisfaire de la décision du Gouvernement de relancer l'ANRU2 et d'avoir retenu les quartiers sud de Choisy-le-Roi dans les 200 quartiers prioritaires du programme national de rénovation urbaine de l'ANRU2.

Dans ce Conseil municipal il est d'usage, souvent, de critiquer l'action du Gouvernement mais vous pouvez là nous féliciter de cette décision de poursuivre les opérations de renouvellement urbain, tout comme nous pouvons nous féliciter de l'annonce qui a été faite aujourd'hui – je n'en ai eu que les échos dans la presse – par le Premier ministre, au congrès des HLM, de donner un coup d'accélérateur aux opérations de renouvellement urbain en dotant de plus de moyens l'Agence nationale de rénovation urbaine dans le cadre de la loi de finances pour 2017.

Pour en venir aux quartiers sud de Choisy-le-Roi, et au quartier des Navigateurs, depuis plusieurs années ces quartiers subissent une mutation profonde. Il y a eu, vous l'avez dit Monsieur le Maire, Briand-Pelloutier, la création de la ZAC des Hautes-Bornes, la transformation de l'îlot du marché et le démarrage, maintenant, de la ZAC Prestil.

Il était donc normal, voire indispensable, qu'à son tour le quartier des Navigateurs fasse l'objet de toute l'attention des pouvoirs publics pour l'adapter au mode de vie actuel et améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'autant que ce quartier, jusqu'à présent mal desservi en transports en commun, va accueillir en 2020 un tramway qui va le connecter directement à toutes les grandes infrastructures de transport, RER, Grand Paris express, tramway, métro, bus en site propre et permettra aux habitants de rejoindre Paris en 30 minutes. Laisser ce quartier en l'état, compte tenu de tous ces bouleversements urbains, aurait été un non-sens. De plus, nous vous félicitons, Monsieur le Maire, pour votre talent de persuasion puisque vous avez obtenu du comité d'engagement de l'ANRU ce que nous pensions impossible, c'est-à-dire la prise en compte de la nécessité d'enfouir les lignes à haute tension, ce qui ouvre des perspectives très positives pour les aménagements futurs. En effet des incertitudes demeurent encore quant à l'impact de ces lignes à haute tension sur la santé et en tout état de cause, il s'agit d'une pollution visuelle incontestable. Lorsque nous avons approuvé le projet de ZAC des Hautes-Bornes, lors du précédent mandat, les élus socialistes ont fait part de leur opposition à la création d'une aire de jeux pour enfants juste en dessous.

La présence de la ligne à haute tension empêchant toute construction de logements en dessous, il a été décidé de créer un mail piéton et des espaces verts au cœur de ce nouveau quartier, et nous savons que les nouveaux habitants y sont déjà très attachés. Nous souhaitons donc que cet espace vert soit préservé même lorsque la ligne à haute tension aura disparu, ce que nous espérons assez rapidement.

S'agissant du quartier des Navigateurs, il présente de nombreux atouts et bénéficie en particulier de nombreux espaces verts et d'un patrimoine arboré exceptionnel. Compte tenu de l'intense densification qu'a connu et va connaître tout le secteur sud de la ville, nous souhaiterions instamment que ce patrimoine végétal soit préservé et même amplifié à l'occasion de ce projet. Nous souhaiterions que le nombre de constructions soit limité et que la règle d'un logement démolit pour un logement construit soit amortie sur l'ensemble du territoire communal, voire sur les communes limitrophes, voire sur le territoire et non dans ce

seul quartier. Le site de Choisy, comme toute la ville d'ailleurs, connaît une forte augmentation de sa population, ce qui, au quotidien, engendre de nombreuses difficultés et parfois des incompréhensions. Je pense notamment aux équipements publics et en particulier aux écoles qui sont à la limite des effectifs possibles et aussi aux difficultés que nous rencontrons parfois pour assurer l'entretien des espaces publics, car les moyens financiers et humains n'augmentent pas au même rythme que la population. La réalisation des équipements publics de proximité pèse essentiellement sur le budget communal, tout comme la création et l'entretien des espaces publics, à un moment où les communes sont confrontées à des contraintes budgétaires et à l'obligation de contenir les masses salariales.

Compte tenu de ce contexte, nous souhaiterions modérer le plus possible la densification sur ce site des Navigateurs afin de ne pas aggraver une situation déjà tendue et permettre d'anticiper les moyens à mobiliser pour assurer la tranquillité et l'entretien optimal dans ce quartier. Le quartier des Navigateurs dispose d'ores et déjà de nombreux atouts pour devenir un éco-quartier, même si nous savons que la labellisation est toujours très compliquée. Nous souhaiterions donc que toutes les solutions techniques les plus innovantes soient mobilisées pour donner à ce projet une très forte dimension environnementale, que ce soit dans la qualité architecturale, l'ouverture sur la Seine, la performance énergétique, la gestion de l'eau, des déchets, des espaces verts, des circulations douces, du stationnement. Faisons de ce quartier celui de l'excellence environnementale. Reconstruire la ville sur la ville n'est jamais très simple mais nous avons là l'occasion de relever le défi numéro 13 de l'agenda 21, urbanisme désirable. Donnons-nous les moyens et les exigences pour y parvenir.

M. le Maire : Merci, Madame Brahimi. Madame Baron, puis Monsieur Id Elouali.

Mme Baron : Dans ce dossier il y a beaucoup de carences sur les problèmes quotidiens des Choisyens. Il y a un manquement sur le respect concernant la sécurité des habitants.

Ce quartier, d'autre part, est déjà un désert médical et il semble que cela va le rester encore. Il est cependant indispensable de prévoir une amélioration de ce lieu, de ne pas le laisser dans cet état, mais ce projet n'est pas à la hauteur de nos ambitions et des ambitions des habitants. Nous allons donc nous abstenir.

M. Id Elouali : Je me réjouis, au nom des élus écologistes, de ce projet et surtout de son ampleur, de l'ambition sociale et durable qu'il affiche. Monsieur le Maire, il s'agit d'une opération d'aménagement tant attendue par la population de nos quartiers sud, qui sera certainement pour eux l'occasion de tourner la page d'une époque et d'un modèle de société et d'aménagement où il fallait absolument répondre à la nécessité première impérieuse de loger les gens, et tant pis pour le cadre de vie, tant pis pour les questions écologiques qui étaient encore dans l'angle mort de nos sociétés et de nos modèles de pensée. Ce fut une époque.

Aujourd'hui, alors que la crise est globale, alors que les questions environnementales s'imposent à nous avec une urgence, une acuité jamais connues, nous avons le devoir, Monsieur le Maire, vis-à-vis de ces populations particulièrement vulnérables, de leur offrir un nouveau quartier qui intègre l'urgence écologique comme une dimension dont il ne faut plus faire une variable d'ajustement mais, bien au contraire, une figure imposée dans nos choix d'aménagement.

Aussi, j'aimerais dire au nom des élus écologistes que nous serons particulièrement attentifs aux choix énergétiques. Madame Brahimi en a rappelé le besoin et l'attention particulière qu'il est nécessaire de leur prêter. En effet, nous savons tous et toutes ici que la question énergétique pèsera sur le pouvoir d'achat, demain, encore beaucoup plus qu'aujourd'hui. Nous nous félicitons d'ailleurs, dans ce sens, des expériences des quartiers limitrophes, qui

a fait appel à la géothermie mais nous espérons aller encore plus loin dans les techniques qui permettent une meilleure maîtrise énergétique.

Nous serons également très sensibles à d'autres enjeux, dont celui de la gestion des eaux de pluie, autre enjeu majeur conséquence du dérèglement climatique, comme nous le vivons tous et comme nous l'avons vécu l'année dernière avec la crue qui a atteint notre ville. Nous serons également attentifs à la gestion des déchets. Nous serons bien sûrs attentifs aux espaces verts mais aujourd'hui nous devons aller encore plus loin et afficher une ambition encore plus en phase avec les enjeux de demain. Nous pensons par exemple à l'enjeu de la maîtrise de l'autonomie alimentaire de nos villes. C'est pourquoi je profite de cette occasion pour faire ici le vœu que désormais, chaque opération, chaque projet d'aménagement puisse anticiper ce besoin et ainsi prévoir des parcelles cultivables au cœur de nos quartiers. Il y va de l'air que nous devons donner à nos quartiers comme de la contribution à la cohésion sociale grâce à l'agriculture urbaine.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, un quartier est d'abord un lieu de vie, de bien-être et d'émancipation individuelle et collective. Aussi nous serons très vigilants sur les équipements publics et leur qualité. Cela va des équipements éducatifs, culturels et sportifs aux lieux dédiés à la convivialité.

Enfin, nous serons également très attentifs au fait que ce quartier connait et connaîtra encore des années de travaux de diverses natures. J'aimerais donc que notre Ville prenne toutes les dispositions nécessaires pour faciliter la vie aux habitants « sous les travaux ».

M. le Maire : Merci. J'ai l'impression que tout le monde veut être vigilant. C'est très bien. Je pense que cette vigilance est essentielle et elle est à redonner à l'Agence nationale de renouvellement urbain, qui nous impose aussi un certain nombre de choses. Nous ne sommes pas dans un no man's land où nous pouvons faire tout et n'importe quoi. Il faut que nous puissions à la fois être force de proposition tout en étant attentifs aux exigences que nous impose l'État.

La démarche qui est la nôtre sur ce quartier est bien évidemment de l'ouvrir sur la ville et sur la Seine. Cela a été précisé fortement dans la réunion publique que nous avons faite avec les locataires actuels. Elle est aussi de créer les conditions d'une mixité sociale et urbaine sur le quartier. Contrairement à l'ANRU1, le NPNRU n'est pas sur du « un pour un » *in situ* en matière de logement social. Il nous impose ce que nous avons déjà anticipé à Pelloutier, puisque de fait nous avons été sur la mixité sociale qui était déjà une volonté de la Ville et qui va perdurer. Sur ce quartier il n'y aura pas uniquement du logement social, ce qui pose la question de la reconstruction et du relogement dans le diffus de la ville, et du rééquilibrage du logement social sur l'ensemble de la commune.

L'un des enjeux importants est le maintien et le renforcement de la présence du végétal, nous l'avons déjà mentionné.

Concernant les objectifs, il faut que vous sachiez que c'est à la demande de la Ville qu'à la fois les Hautes-Bornes, le foyer ADEF et la ZAE des Cosmonautes – c'est son nom, mais il s'agit aussi de la ZAE qui est devant les Navigateurs, Monsieur Briennon – ont été inscrits dans ce dispositif.

De même, nous souhaitons attacher une forte importance à toutes les conventions d'insertion qui seront établies avec les entreprises pendant la mise en place du nouveau quartier.

Il faut que vous sachiez aussi – c'est un peu exceptionnel dans le cadre des démarches et des études – que non seulement nous engageons une étude urbaine sur les Navigateurs

mais aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le développement durable, et aussi une aide à l'animation des habitants ainsi qu'un travail de suivi et d'enquête sociale sur le foyer de l'ADEF.

Il y a, enfin, la question forte de l'enfouissement des lignes à haute tension qui commence à porter ses fruits puisque nous venons de recevoir une lettre de Madame la ministre de l'Écologie qui vient de nous faire part de la possibilité de financement à hauteur de 25 à 40 % suivant l'ancienneté de l'installation de la ligne, qui serait pris en charge par RTE.

La question est donc engagée et aujourd'hui même, l'Agence nationale du renouvellement urbain considère qu'elle pourrait aussi mettre au pot commun pour le financement puisque cela apparaît dans l'enveloppe globale des 20 milliards pour les 145 quartiers. Cette enveloppe, même si elle est moins importante que pour le premier ANRU, peut permettre de mener à bien cet enfouissement des lignes à haute tension.

Hier, Manuel Valls, à Nantes, et j'ai été très attentif à ce qu'il a dit, étant présent sur place, a annoncé la possibilité d'une enveloppe supplémentaire dans le cadre du NPNRU, qui est due au fait que certains maires se sont mobilisés. Dans mon intervention, lorsque le ministre Kanner est venu avec Marie-Noëlle Lienemann pour inaugurer l'un des bâtiments de Briand-Pelloutier, qui était en accession, j'ai insisté sur le besoin que nous avons d'équipements publics et sur la nécessité, aujourd'hui, au regard des crédits abondés dans le cadre du NPNRU, de les augmenter. Je n'ai pas été le seul puisque le président de l'Union sociale de l'habitat aussi est intervenu fortement sur cette question, et hier, Manuel Valls l'a réaffirmé.

Il a fait une annonce de ce point de vue en disant qu'à la fois il fallait réaffirmer l'importance de la construction du logement sur l'ensemble des territoires qui étaient en NPNRU, mais aussi, fortement – et je le dis à mes collègues – sur le secteur social qui était en grande difficulté. Il s'est engagé à soutenir les maires bâtisseurs, précisant que la question n'était pas la densification mais réellement celle de la réponse aux besoins des demandeurs, au regard des situations. De plus, le Premier ministre s'est engagé aussi sur la création de ce qu'il appelle la « foncière solidaire », qui permettrait l'acquisition de terrains de l'État pour permettre la réalisation de nouvelles opérations.

Dans ce cadre de la nouvelle enveloppe du NPNRU, qui devrait être débattue dans le cadre du projet de loi de finances et du budget pour 2017, il s'est engagé – pour le moment c'est lui qui s'engage – à créer les conditions pour qu'il y ait des équipements publics financés dans le cadre du NPNRU.

J'ajouterai que nous serons attentifs à ce quartier, notamment sur les questions de la géothermie et de l'isolation des bâtiments.

Sur la question des villes qui pourraient maîtriser l'autonomie alimentaire, je suis beaucoup plus sceptique mais c'est un débat de fond que je pourrai avoir avec mes collègues verts.

Je sou mets au vote cette délibération sur le protocole.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions).

SPORT

→ 15. Attribution de subventions aux associations sportives, année 2016 (2^{ème} répartition)

M. le Maire : Nous passons à la délibération suivante sur les questions de sport. Je pense qu'il n'y a pas eu de réaction en commission. Je mets aux voix la deuxième répartition des subventions aux associations sportives.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ 16. Répartition de la subvention aux écoles des clubs, année 2016

M. le Maire : Je mets aux voix également la répartition de la subvention aux écoles des clubs pour l'année 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

→ 17. Répartition de la subvention départementale aux associations locales pour l'année 2015 (solde)

M. le Maire : En matière de vie associative, il y avait également un solde de subvention départementale à répartir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ 18. Vie associative : répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux pour l'année 2016 (solde)

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Une commission étudie. Au préalable, il faut même étudier avant que le projet ne nous arrive tout fait sur la table. Il faudrait à l'avenir s'en souvenir.

Nous n'avons rien contre la répartition qui a été faite, c'est pour cela que l'unanimité s'était faite sur les sommes et les gens à qui ces sommes étaient versées.

Cependant nous allons nous abstenir ce soir sur ce versement pour tirer la sonnette d'alarme, et je m'adresse à Madame Benkahla.

J'espère que nous allons prendre cinq minutes pour parler de cela et éviter de nous énerver, comme vous l'avez fait, Madame Benkahla, le soir où j'ai voulu vous entretenir d'un problème sérieux. Je voudrais que vous reveniez aux sentiments qui étaient les vôtres au début de cette mandature parce que je pense que vous faites fausse route dans la façon dont vous vous occupez de ces subventions et dans ce que représente pour vous une association. Notre discussion m'a bien éclairé sur ce point. C'est la deuxième fois que se produit un incident à ce sujet. La première fois, c'était avec l'association des jeunes

Comoriens, que vous aviez accusée d'être une association qui était là pour gagner de l'argent et faire du profit, ce qui était scandaleusement faux. Les Comores, sont un des pays les plus pauvres au monde. Imaginez les étudiants, sans ressources, qui ont construit, tout seul, avec leur initiative, une médiathèque dans un petit village où il n'y avait rien que des chemins de terre et des brebis. Ils avaient été très mal traités, pour être objectif. Après mon intervention cela a été rectifié mais déjà, ce n'était pas normal.

Maintenant nous avons le sentiment, dans le groupe, que ce qui se passe avec les associations à Choisy-le-Roi, malgré le CLVA, où il manque beaucoup de choses, où l'on constate que seules les associations dirigées par des membres de la commission municipale ou d'anciens membres participent à ces réunions – cela s'est passé l'autre soir, d'après ce qui m'a été rapporté...

On leur demande se s'engager en leur disant que s'ils ne signent pas cette charte ils n'auront rien du tout. Ils n'auront rien du tout sous prétexte qu'ils doivent élire un bureau, etc. Il n'est pas nécessaire de faire une charte pour cela puisque c'est dans les statuts d'une association loi de 1901. Si vous voulez perdre du temps avec cela et enfoncer des portes ouvertes, vous pouvez le faire mais ce n'est pas la peine de l'imposer à des associations, il y a des choses plus importantes.

Je vous ai fait part du problème de la société qui exploite les ruchers – j'en ai parlé en conseil des présidents – justement dans le quartier des Navigateurs Nous venons parler de ce quartier qui va bénéficier de la rénovation urbaine. Je vous ai dit que je ne souhaite absolument pas politiser cela. Je veux que nous revenions sérieusement sur cette affaire et d'une manière plus large sur ce qui concerne les associations sur Choisy-le-Roi. Que se passe-t-il avec l'AECE ?

M. le Maire : Monsieur Panetta, nous sommes en Conseil municipal, nous avons eu une conférence des présidents, nous en avons parlé.

M. Panetta : Oui, mais ce que vous m'avez dit s'avère être faux, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Ah bon. Et cela va donc faire l'objet d'un débat en Conseil municipal ?

M. Panetta : Non, pas un débat, je voudrais simplement attirer l'attention en trois mots. J'ai fait les mêmes remarques que celles que vous m'avez faites. En effet, cette association a mis une barrière, dans le quartier des Navigateurs, sur un terrain où elle a mis des poules. Tout le monde panique à l'idée de la présence de poules. Lorsqu'il y avait des pit-bulls partout et que nous alertions, personne ne paniquait mais tout le monde est terrorisé à l'idée des poules. Je me suis déplacé. En effet, il y a un petit terrain où l'on fait pousser des plantes et s'il n'y a pas de barrière, il sera vandalisé. La personne qui a mis ces barrières à tort, je vous l'ai dit, elle doit les démonter.

Pour aller très vite au fond des choses, Madame Benkahla a écrit une lettre dithyrambique à cette association, que je tiens à votre disposition, toutes les parties prenantes de Choisy-le-Roi ont été dithyrambiques avec ce monsieur. Cette personne a commis des fautes, je le lui ai dit. Il me semble que les affaires sont partagées. Par contre, son travail a été unanimement salué par des professeurs – nous avons les lettres. J'ai cherché, parce qu'on a voulu le faire passer pour un fou et moi-même je me demandais s'il était un peu farfelu. Dans cette affaire, je cherche à être objectif parce que c'est Choisy-le-Roi qui doit être gagnant.

En ce moment, on assiste à une mise à mort de cette association puisqu'ils n'ont plus de subvention et que Valophis retire le local, le terrain. Comment pouvez-vous expliquer que le département, vous-même, des professeurs, l'Abeille de France, des associations, des collèges, des lycées sont tous impressionnés par ce travail ? La télévision Gulli des jeunes,

des enfants est venue sur place, elle a été dithyrambique à son sujet. Moi-même je me suis déplacé.

M. le Maire : vous êtes un sacré porte-parole, Monsieur Panetta.

M. Panetta : Oui, je défends ma ville, parce que si ce projet s'arrête c'est Choisy-le-Roi qui est perdant et c'est le quartier des Navigateurs qui sera perdant. Je me suis déplacé sur place, j'ai été impressionné par les connaissances de ce monsieur, par la réalisation qui a été faite.

M. le Maire : Quelle est la question, Monsieur Panetta ? Vous avez posé une première question à Madame Benkahla, et cela veut dire qu'il en a une deuxième.

M. Panetta : Je pense qu'il y a des problèmes de personne. Il faut essayer de revenir à une situation plus objective. Ce n'est pas de la provocation, ces personnes, manquent peut-être d'information juridique, mais il faut sauver ce projet.

Cette barrière sera démontée, mais de ce fait il est certain que ce jardin sera vandalisé.

Une pétition a été signée par 120 personnes alors que l'on me disait que les gens n'en voulaient pas. Mettons-nous autour d'une table, je pense qu'il y a des torts partagés mais je pense qu'une bonne volonté peut se dégager. Ce projet a fait aussi un titre dans le Parisien qui, lui aussi, a été très fortement impressionné – pour une fois que l'on parle autrement de la cité des Navigateurs qu'à propos de voitures brûlées.

M. le Maire : Quelle est votre question, Monsieur Panetta ?

M. Panetta : Je vous demande de convoquer ce monsieur, de voir Valophis, parce qu'il y a des lettres qui vont un peu à l'encontre de ce que m'a expliqué Madame Benkahla. Ce monsieur reconnaît certains torts qu'il a eu par méconnaissance, par emballement, par passion. Mais il est possible de réparer ces dégâts, dans l'intérêt de Choisy-le-Roi et de la cité des Navigateurs. Il faut y parvenir, je vous demande de le faire.

M. le Maire : D'accord. Tout d'abord, je ne souhaite pas que ce débat ait lieu en Conseil municipal parce que je ne vois pas l'objet et l'importance pour les 43 000 habitants de Choisy-le-Roi. En second lieu, la question du rucher n'a jamais été remise en cause. Ce à quoi vous faites référence, les gens qui sont venus, qui ont valorisé ce travail sur le rucher – moi-même et d'autres ici, nous l'avons fait – ce n'est pas cela le sujet.

Il y a un deuxième projet, que j'aimerais avoir par écrit et que je n'ai pas. Par conséquent, de quoi parle-t-on ? Nous parlons de quelque chose en l'air. Il y a eu un accompagnement assez conséquent, des réunions, même, à mon cabinet, où des choses ont été dites et qui n'ont pas été suivies d'effet. Voilà la réalité.

Je ne veux pas m'emballer plus que cela parce que Madame Benkahla va peut-être répondre, en tout cas à la première question.

Mme Benkahla : Nous allons essayer de répondre en dépassionnant le débat. Beaucoup de choses ont été dites, qui ne sont pas forcément en phase avec la réalité mais je ne peux pas revenir sur tout.

Concernant les associations des Comores, nous avons longuement discuté, nous les avons reçues. L'association a eu une subvention, etc. Point final.

Je voudrais faire une digression pour rappeler l'objet de la note. Il y a un reliquat de subvention, que nous avons attribué à une association, et c'est sur ce point que nous allons voter et je voudrais le rappeler parce que l'on pourrait s'imaginer qu'il s'agit d'autre chose.

Concernant l'association dont il est question, elle a en effet mis en place de formidables projets. J'ai moi-même, pendant une année, participé à des actions tous les dimanches, de 9h30 à 12h30. Je suis assez légaliste et j'aime quand les choses sont en conformité avec la norme, tout simplement. Quand on s'éloigne du cœur du projet de l'association, on peut parfois commettre des erreurs mais, pour autant, l'association n'est pas définitivement condamnée, heureusement. Nous avons reçu le président, et nous avons demandé à ce qu'il se remette en conformité par rapport, notamment, à un terrain illégalement occupé. À ce jour, sauf si je dois réactualiser mes informations, cela n'a pas été fait.

Par conséquent, bien évidemment, aussi formidable soit le projet – et je continue à dire que le projet, l'aide aux devoirs, qui a cessé hélas, etc., ont été de très beaux projets – aussi beaux soient-ils, cela n'autorise personne à prendre possession de ce qui ne leur appartient pas sans demander l'autorisation au propriétaire.

Le rucher n'a jamais été remis en cause. Il y a une convention entre l'association et Valophis qui suit son cours aujourd'hui et je ne vois pas pourquoi cela provoque autant d'émoi. Expliquez-moi.

M. le Maire : Monsieur Ziegelmeyer a demandé la parole, puis Monsieur Thiam, et nous reviendrons ensuite à la délibération. Nous n'allons pas faire un débat ici autour d'une association ou d'un projet d'association. Ce n'est pas l'objet d'un Conseil municipal.

M. Ziegelmeyer : Je voulais donner quelques éléments d'information, en particulier pour l'opposition, sur la façon dont nous travaillons avec le monde associatif, et rappeler que dans le mandat précédent, déjà, nous avons mis en place des critères qui avaient clarifié un certain nombre de choses et nous pouvons en remercier l'élu qui s'en occupait à l'époque. Aujourd'hui, ce qui est ajouté en plus, c'est que, de manière transversale dans la ville, entre les différents secteurs et les différents élus responsables de ces secteurs, nous menons un travail en amont de la commission pour bien réfléchir à la pertinence des propositions qui sont faites à la commission en question. En tout cas, du côté international, avec Madame Benkahla, c'est ainsi que nous travaillons aujourd'hui.

Je pourrais parler aussi du rapprochement que nous avons engendré entre certains secteurs de la ville et les associations par le biais du CLVA, mais je veux apporter seulement deux autres éléments.

En ce qui concerne l'association des Comoriens, je pense que lorsque l'on intervient pour une association, en Conseil municipal, il faut avoir en main l'ensemble du dossier. Or le dossier de l'association CEME, que je connais très bien, est bien plus complexe que ce qui a pu être présenté ici ou là. Nous n'avons pas attendu l'opposition pour travailler avec cette association depuis des années et je n'ai pas attendu l'opposition la semaine dernière pour intervenir auprès de l'ambassadeur de France aux Comores, pour faire tout notre possible pour aider à ce que le président et son épouse, par ailleurs secrétaire générale de l'association, puissent remettre les pieds en France, puisqu'aujourd'hui ils sont bloqués à Maroni du fait d'un certain zèle de l'ambassade. Par conséquent, le travail continue. Nous ne sommes pas fâchés avec cette association, nous avons eu des divergences sur un point particulier.

Enfin, pour revenir à la note, l'association qui est concernée dans cette note est TIROUGZA, qui fait un travail formidable au Maroc – nous pourrions aussi évoquer l'association AJMJTO,

qui travaille sur Madagascar. Je cite ces deux associations parce que par le même processus de travail, les deux élus des deux secteurs concernés ont décidé de demander à ces associations, cette année ou l'année prochaine, de nous dresser un bilan parce que cela fait des années que nous les aidons de manière très importante sur leurs projets et je pense que, en respect de l'utilisation des deniers publics, il est légitime que nous demandions des comptes.

Il paraît donc assez opportun que nous puissions tous voter cette délibération.

M. Thiam : Monsieur AZEDINE ARIF, qui est le président de l'association AECE, m'a fait part du problème en question et m'a fait comprendre qu'il était prêt à se mettre autour de la table pour trouver une solution. La seule solution que je vois, en tant que conseiller municipal, compte tenu du fait que la barrière a été posée sur un terrain qui n'est pas le sien, est d'enlever la barrière.

Il est d'accord mais il aimerait rencontrer les élus en question pour discuter et faire part de ses revendications, en fait pour avoir un petit dialogue. S'il n'arrive pas à convaincre les élus qui s'occupent de cette question, il enlèvera la barrière. Il a été reçu par Monsieur Hervy, il a reçu une lettre de Monsieur Id Elouali, il a discuté de cette question avec Madame Benkahla. Il ne sait pas à qui s'adresser, il est un peu perdu dans ce problème. La question est simple : À qui s'adresser et qui peut dialoguer avec lui pour trouver une solution à ce problème ?

M. le Maire : je vais donner la parole à Monsieur Aoummis. Cela étant, j'ai des éléments de réponse. Monsieur Thiam, vous avez oublié une personne avec qui il a discuté, qui est moi-même, il y a plus d'un an, aux fêtes de la solidarité. Je lui ai dit que son projet ne bougera pas tant qu'il n'aura pas enlevé sa barrière. Si quelqu'un vient chez moi et s'installe, monte un mur ou met une barrière, je ne l'accepte pas. Personne ne l'accepterait. Par conséquent, c'est avec le bailleur Valophis qu'il doit avoir une discussion. Les élus n'y sont pour rien. C'est directement avec le propriétaire du foncier qu'il faut discuter.

M. Aoummis : Je ne vais pas m'étendre mais j'ai cependant des éléments de compréhension à apporter à Monsieur Thiam pour expliquer que la volonté des élus, que Madame Benkahla n'est pour rien dans cette situation. Il y a occupation illégale d'un terrain qui appartient à Valophis. Nous sommes quand même dans un cadre d'illégalité que nous ne pouvons pas accepter. Je reviens sur la démarche d'accompagnement, d'écoute et le rôle de facilitateurs que les élus que nous sommes tous ont pu avoir.

Cette démarche a eu lieu. Nous avons discuté avec le président de l'association. Nous l'avons accompagné, des réunions ont eu lieu avec le cabinet du maire pour faciliter le dialogue avec Valophis parce que la situation est corsée entre l'association et Valophis. Nous avons commencé, en effet, à dire à Valophis que peut-être, il était temps de changer le regard qu'il avait sur l'association. Mais voilà que, grande surprise, nous apprenons un matin par Facebook qu'il y avait occupation illégale d'un terrain. Une réunion d'urgence a eu lieu avec Valophis et le président de l'association, qui était en incapacité d'expliquer le pourquoi du comment, sur quel projet il se base. Il y a un avant-projet, qui n'est pas étudié, qui n'avait pas été soumis à Valophis ni à la Ville. Valophis, dans une démarche d'apaisement, demande simplement que les barrières soient enlevées et qu'une fois le projet étudié sur le fond, parce qu'il manquait de fond, avec l'école, avec les NAP – nous avons donné des directions en la matière – nous nous remettions autour d'une table pour discuter. Le président a refusé d'écouter et de se mettre en conformité. Il fait aujourd'hui un constat mais ce constat n'est pas du fait de Madame Benkahla. Il est dû à un manque de volonté de la part de l'association.

M. Briennon : Je souhaite demander une suspension de séance, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Pour le vote de la délibération ? Nous en sommes à la délibération sur la subvention municipale.

Nous vous accordons une suspension de trois minutes.

(reprise de la séance)

M. le Maire : Nous ne reprenons pas le débat. Nous allons voter la délibération.

M. Panetta : Nous expliquons juste que nous allons voter pour. C'est pour modifier notre vote que nous avons demandé cette suspension de séance. Nous avons pu nous exprimer. J'espère que cela va s'arranger et nous votons favorablement

M. le Maire : Je soumetts aux voix la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ 19. modification de la convention cadre : « convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé »

M. le Maire : il s'agit d'une convention dont nous avons parlé en commission. Il y avait seulement la modification d'un article.

M. Briennon : j'ai un peu de peine à comprendre cette modification qui a été apportée à la convention cadre. En gros, ce qui est demandé c'est que les associations respectent un fonctionnement d'association. Je ne vois donc pas du tout l'intérêt d'ajouter cela à la convention puisque par définition, toutes les associations respectent le fonctionnement d'une association, sinon elles ne seraient plus des associations. Cette modification, à mes yeux, s'abrite derrière le fait d'éviter une captation par un groupe de personnes, ce qui n'est pas non plus très compréhensible parce que n'importe quel groupe de personnes qui veut monter une association et avoir un fonctionnement démocratique peut tout-à-fait le faire. Honnêtement, je suis extrêmement circonspect par rapport à cette modification et ma tendance naturelle serait plutôt de m'abstenir, sauf explication précise et claire sur ce sujet.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il une explication claire et précise du sujet ? Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : Je regrette, parce que le motif de l'ajout est clair. La Ville souhaite impulser une dynamique de jardin partagé par cette convention, mais pas seulement. Nous essayons de faire en sorte également qu'il y ait une exemplarité dans la gouvernance et le fonctionnement démocratique des associations. L'objectif de ces ajouts vise le fait que la Ville souhaite travailler prioritairement avec des associations qui pratiquent un fonctionnement démocratique avec un renouvellement annuel, par exemple, de l'organe exécutif, du bureau. C'est un premier point qui est assez important pour que l'on ne puisse pas avoir des associations qui ont toujours le même président, avec peut-être pas de renouvellement ni de vote régulier sur le bureau.

Le deuxième point porte sur l'amplitude horaire concernant cette activité, à savoir que les associations doivent quitter le jardin à 22h au plus tard pour éviter des problèmes de voisinage. Évidemment, nous restons souples puisque nous permettons également à des associations, pour des événements exceptionnels, d'occuper le terrain d'une manière légale avec des horaires au-delà de 22 heures, qui sont soumis à autorisation de la Ville.

Voilà pour la première explication mais je pense qu'il y aura un échange. Je vous écoute.

M. le Maire : ce qui est bien, c'est que Monsieur Id Elouali gère la prise de parole. Madame Baron.

Mme Baron : Nous souhaitons nous abstenir sur cette modification de la convention tant que le problème du rucher ne sera pas réglé parce que je pense qu'il en découle de cette affaire. Nous avons nous aussi des associations. Nous avons été voir le rucher, qui attire beaucoup de gens et cette modification de convention est à mon avis liée à cela. Pour moi, les jardins partagés ou solidaires, quels qu'ils soient, sont tous des lieux de convivialité, de création de liens. Ils sont animés par des bénévoles qui donnent leur temps et qu'il faut respecter aussi. Il y a eu peut-être des problèmes. Selon les dires du président de l'association, c'est un dossier qu'il avait envoyé mais pour lequel il n'avait pas de réponse et il a été peut-être un peu nerveux. Il a fait ce qu'il avait demandé.

J'ai assisté à une réunion de quartier, tout le monde était contre ce monsieur et l'effet inverse s'est produit. Nous essayons de mieux comprendre et d'essayer de le défendre. Par conséquent, tant que ce problème ne sera pas résolu, nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Madame Baron, je le redis, il n'y a pas de problème avec le rucher, tout va bien.

En ce qui concerne la convention, je pense qu'il faut la voter en l'état, telle qu'elle nous est proposée.

En aucun cas la commune ne doit se substituer à ce qui relève des statuts d'une association. Libre à elle de gérer et d'interpréter la loi 1901, qui dit simplement qu'il faut deux personnes pour créer une association. Que l'on puisse, ensuite, être attentif en effet pour qu'il y ait une démarche démocratique, pourquoi pas ? Je pense qu'il faut être vigilant à ce que la commune ne s'ingère pas dans la liberté de choix des associations. Ce qui est intéressant est que cette convention se situe dans un cadre particulier, qui est l'utilisation d'un espace public et sur lequel il faut être vigilant. Cela s'applique à tout le monde. J'ai d'ailleurs interpellé le président d'une association qui avait des bacs présents sur la ville et j'ai souhaité que la convention soit signée. Sinon, n'importe qui peut mettre des bacs avec trois tomates dedans en disant, par exemple, « mangez les tomates de Choisy Alternance ».

Monsieur Thiam.

M. Thiam : Je voulais finir avec l'affaire des ruchers. Nous aimerions que Monsieur le Maire désigne un émissaire ou quelqu'un qui pourrait régler ce problème une fois pour toutes.

M. le Maire : Les choses sont claires. Il y a un problème entre un bailleur, qui est propriétaire d'un terrain, et quelqu'un qui l'occupe illégalement. Pour le moment, c'est à mes yeux une affaire privée. Le travail de médiation a été fait. Il faut que la personne en question aille voir le bailleur, s'explique sur ce qu'il a fait et rende le terrain.

Les ruches ne sont pas menacées, cela concerne l'autre partie. Vous êtes allés voir sur place, quand même. Ce n'est pas une histoire de 3 m², c'est une occupation complètement illégale.

M. Thiam : Monsieur Aoummis est très passionné par le sujet, il pourrait venir aux Navigateurs.

M. le Maire : Vous n'allez pas me dire qui je dois déléguer sur tel ou tel sujet, je vous remercie, Monsieur Thiam. Pour le moment, c'est avec les responsables territoriaux de

Valophis qu'il faut régler la situation. Je trouve un peu fort que l'affaire vienne au Conseil municipal, surtout après l'ensemble des personnes qu'a été voir le président de l'association.

Je reviens au sujet de la convention. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous avons prévu de nous abstenir. Monsieur Id Elouali souhaite que le président change chaque année mais sachez qu'il est permis que le président reste trois ans – c'est l'exemple que vous avez donné. Ce qui est par contre très important, et vous l'avez mentionné tout à l'heure, c'est qu'il faut des comptes. Oui, en effet, il faut des comptes mais je ne les ai jamais vus et nous continuons à voter des subventions sans avoir de bilan. Un bilan, c'est quelque chose de sérieux, ce n'est pas une feuille de papier avec trois lignes.

M. le Maire : Où est écrit dans la convention ce qui concerne le président ?

M. Elouali : Il s'agit simplement que la Ville puisse exercer son droit de regard, s'agissant d'un patrimoine sur lequel elle a des comptes à rendre. Il s'agit d'être en règle vis-à-vis du citoyen et vis-à-vis des associations avec lesquels nous conventionnons. C'est tout.

M. le Maire : Monsieur Briennon.

M. Briennon : C'est d'une telle évidence que les associations avec lesquelles nous travaillons doivent fonctionner démocratiquement que je ne peux que m'étonner que nous soyons obligés de l'écrire dans la convention. Honnêtement, cette convention est signée par la Ville. Cette dernière est pleinement responsable de ce qu'elle signe. Des clauses de résiliation sont incluses dans la convention et permettent d'en sortir au cas où l'association sortirait de son modèle de fonctionnement démocratique. À quoi sert-il d'écrire tout cela ?

M. le Maire : Je vous fais une proposition. Je pense qu'il faut enlever la dernière phrase du préambule : « c'est pourquoi cette convention sera conclue en priorité avec les associations dont l'exécutif est élu annuellement au suffrage direct par l'organe délibérant de l'association ». Nous sommes dans l'intrusion dans les statuts de l'association. En effet, certaines associations peuvent décider que ce soit par tacite reconduction, que ce ne soit pas au suffrage direct, par exemple.

Je propose donc que nous la votions en retirant cette petite phrase du préambule.

M. Panetta : Nous sommes d'accord.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

→ 20. Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux municipaux

M. le Maire : Je mets aux voix cette délibération s'il n'y a pas de problème.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

→ 21. Cimetière communal : reprise des concessions en état d'abandon

M. le Maire : Sur ce sujet, une petite phrase, Madame Arnaud.

Mme Arnaud : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des concessions perpétuelles qui se retrouvent à l'état d'abandon, qui peuvent présenter un caractère dangereux pour les personnes qui fréquentent le cimetière et qui dégradent également l'aspect esthétique de l'ensemble du cimetière.

Les concessions concernées par la reprise doivent avoir trente ans d'existence et ne doivent avoir enregistré aucune inhumation au cours des 10 dernières années. Elles doivent avoir fait l'objet de deux constats d'abandon à trois ans d'intervalle. En ce qui concerne la reprise de ces concessions, le Maire doit demander l'accord du Conseil municipal qui décide de prononcer ou non la reprise des concessions.

Je rappelle que dans le cadre de cette procédure de reprise de concessions, cela a été mis en œuvre depuis 2011 et que les emplacements récupérés permettront bien sûr de nouvelles attributions. Je précise que dans la note, il est recensé, en annexe, 129 concessions en l'état d'abandon.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur ces reprises, de valider ces procédures qui permettront de libérer des emplacements pour de nouveaux concessionnaires et donc d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté prononçant la reprise des terrains affectés à ces 129 concessions.

M. le Maire : Merci, Madame Arnaud. Je pense que nous allons avoir un vote à l'unanimité sur la question. Il y en aura eu plusieurs ce soir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Baron : Excusez-moi, pour le cinéma Paul Éluard, nous avons sauté la délibération.

M. le Maire : non, je l'ai soumise au vote, Madame Baron. Vous n'avez pas réagi et tout le monde a voté pour.

Mme Baron : Oui, nous votons pour, mais je voulais quand même dire un petit mot à ce sujet.

M. le Maire : Allez-y, mais vraiment un petit mot parce que vous êtes hors délai.

Mme Baron : Je voulais dire que c'était vraiment une très bonne initiative parce que cela favorise une ouverture vers les investissements privés. Pour aller vite, j'espère que le théâtre saura en tirer pleinement parti si les prestations offertes par la régie sont à la hauteur de la demande. Notre réflexion concerne aussi les centres de Morillon et de Penthièvre où vous faites la même chose en choisissant une politique avec les investissements privés, ce que l'on peut qualifier de politique libérale. Pour terminer, Monsieur le Maire, chers collègues, nous constatons que l'effet Macron a atteint Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Madame Baron, nous aidons et que nous permettons aux salariés des entreprises d'accéder à l'émancipation et à la culture. C'est cela qui est important, et lors de la réunion que nous avons eue d'ailleurs au théâtre Paul Éluard avec l'ensemble des entreprises du territoire, elles l'ont bien compris. Ce n'est pas pour les actionnaires du CAC 40, c'est pour les TPE, PME et les salariés et de ce point de vue, je ne vois pas ce que j'ai de fortement libéral en permettant aux salariés d'accéder à l'émancipation et à la culture.

Je vous remercie parce que je pense que nous pouvons tous en être fiers.

→ 22. Compte rendu des décisions

M. le Maire : Y a-t-il des réactions sur les décisions ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Concernant les décisions 209 et 222 qui portent sur 40 000 euros de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, je voulais savoir à qui ils étaient destinés. Sur la décision 223, j'ai un peu de peine à comprendre ce que signifie précisément l'intitulé mentionné et cela m'arrangerait si je pouvais avoir quelques explications sur le sujet.

M. le Maire : Qui peut répondre à la première question ?

Un membre de l'administration municipale : c'est une décision qui n'est pas très facile, qui consiste à se mettre dans les clous en matière d'acquisition de produits de pharmacie et de parapharmacie. Vous le savez, pour l'enfance, pour nos besoins internes, etc. nous avons besoin d'un certain nombre de ces produits et nous avons l'obligation, compte tenu du montant de la dépense, de passer par un MAPA. Ces deux décisions sont en relation avec cette obligation. La première était l'annonce, qui n'a pas été suivie parce que nous n'avons pas eu de réponse. La deuxième est l'acte par lequel nous décidons de cette réponse.

M. le Maire : Et la décision 223 ?

Un membre de l'administration municipale : La décision 223 est un peu particulière. Il s'agit de la mission de coordonnateur de sécurité pour la construction du groupe scolaire Mandela. Lorsque nous avons retenu le coordonnateur, nous avons consulté sur une mission de niveau 2. Puis nous avons eu un débat avec différentes personnes. Le nombre d'heures travaillées sur le site était à la limite des deux niveaux et, par précaution, nous avons préféré repasser au niveau 1, ce qui a provoqué une plus-value au montant. Le premier avenant a consisté à augmenter le montant pour passer au niveau 1. Mais vous connaissez tous la décision de ne pas faire la maternelle, et nous avons donc réduit ensuite le montant de la mission. Cependant nous l'avons réduit moins que l'avenant d'origine parce que nous avons intégré une deuxième mission dedans, puisque nous avons construit quand même le restaurant scolaire, avec des entreprises différentes.

Il y a donc eu plusieurs évolutions au marché avec ce même coordonnateur.

M. le Maire : Je vous remercie et je vous donne rendez-vous le 16 novembre prochain.

La séance est levée à 22 h 20.